

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 14 décembre 2018

Délibération N°18SP-2020

Objet	Orientations Budgétaires 2019
--------------	-------------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de donner acte** de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019, sur lequel le Conseil régional a débattu.
- **autorise** l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses et mettre en recouvrement les recettes, jusqu'à l'adoption du budget dans la limite des dispositions des articles L1612-1 et L 4312-6 du code général des collectivités territoriales.

Strasbourg le 14 décembre 2018,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean ROTTNER".

Jean ROTTNER

Orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Les orientations budgétaires proposées dans le présent Rapport au titre de l'année 2019 marquent sans conteste une nouvelle étape importante dans l'affirmation de notre collectivité, de sa place, de son rôle et du sens de son action au sein du Grand Est et sur le plan national et européen.

La région Grand Est, forte des nombreux atouts dont elle dispose – qu'il s'agisse de son positionnement géographique privilégié au cœur de l'Europe, de son classement de 1^{ère} région frontalière et de 2^{ème} région industrielle de France, de ses capacités d'innovation ou encore de la richesse et de la singularité de son patrimoine culturel et touristique remarquable, pour ne prendre que ces exemples -, a déjà su, sans conteste, s'incarner et faire la preuve de sa pertinence et des avantages stratégiques incontestables qu'elle présente pour répondre aux grands enjeux actuels et à venir, être reconnue et entendue parmi les autres régions de France et d'Europe, être armée pour la compétition économique internationale ou encore pour insuffler une dynamique territoriale innovante.

« De tous les actes, le plus complet est celui de construire » écrivait Paul Valéry.

Le temps est à présent venu pour notre collectivité d'amplifier, de confirmer, d'approfondir, et d'améliorer tout ce qui peut et doit l'être, dans notre action et par conséquent dans les modalités d'organisation et de travail de notre collectivité.

Nous avons l'ambition de faire de la Région Grand Est une collectivité territoriale « de son temps », innovante, réactive, agile, sachant s'adapter sans délai aux mutations et aux transitions de toutes sortes, et conjuguer au quotidien anticipation et stratégie, expérimentation et projet, solidarité et proximité.

Une collectivité qui continuera de placer résolument la question de l'emploi au centre de toutes ses priorités et moyens d'intervention singulièrement dans les domaines de la formation et de la qualification des personnes et du développement économique sous toutes ses formes.

Une collectivité qui s'affirmera toujours davantage, à l'échelle de son territoire, comme une instance de facilitation, de régulation et d'intermédiation.

Une collectivité qui se sera résolument inscrite dans la société numérique, qui aura su enclencher sa transformation digitale et rénover sa relation aux usagers.

De cette ambition doit découler une action publique pragmatique, non figée, évolutive, régulièrement évaluée dans ses objectifs et ses effets, à la hauteur des attentes, aspirations et besoins de nos concitoyens.

Une action qui permet à chaque territoire du Grand Est de trouver la force de ses projets. Une action qui donne à chacun, où qu'il se trouve sur le territoire régional - habitant, association, entreprise, etc.-, les moyens de se réaliser pleinement.

Plus que jamais, conformément à son positionnement unique au cœur de l'Europe, la Région affirmera pleinement sa vocation européenne et transfrontalière, et saura être le creuset privilégié des relations entre la France et l'Allemagne.

Pour y parvenir, notre collectivité s'attachera désormais à conjuguer en transversalité l'ensemble de ses compétences, de ses dispositifs et de ses moyens d'intervention de manière à les mettre en synergie et à produire des effets levier et multiplicateurs.

Ceci se traduira très concrètement par des ajustements de notre organisation administrative, avec notamment la constitution, dès janvier prochain, de pôles fédérateurs respectivement organisés autour des quatre grandes priorités de notre mandature :

- la jeunesse, l'emploi et la formation ;
- les mobilités ;
- l'attractivité ;
- les territoires et la proximité,

chacun de ces pôles ayant en portefeuille les différentes politiques publiques participant de ces priorités.

En parallèle et par souci d'efficience, la territorialisation de notre action sera singulièrement accentuée avec un rôle accru et une responsabilisation plus poussée de nos agences territoriales, désormais dénommées « Maisons de la Région » pour affirmer et rendre encore plus tangible la présence effective de notre collectivité au côté des acteurs publics et privés et de nos concitoyens dans tous les territoires du Grand Est.

Ces évolutions sont dans l'ordre naturel des choses, tant il est vrai qu' après le temps du labour vient celui des semailles.

Le projet de budget 2019 est le premier établi depuis la signature par notre collectivité du contrat financier avec l'Etat, qui plafonne l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,2%.

Si notre collectivité a accepté de s'engager dans cette démarche de contractualisation financière initiée par l'Etat, c'est parce qu'elle s'inscrit en pleine cohérence avec notre volonté d'améliorer en continue la santé financière de la Région.

Une volonté qui repose sur l'exigence qui est la nôtre de développer une action publique à la hauteur des attentes de nos concitoyens, de notre jeunesse, de nos territoires, de nos secteurs d'activités, et donc de disposer d'une capacité d'investissement qui, en 2019, nous permettra, par exemple, d'amplifier notre démarche Lycée 4.0, de renforcer la qualité de l'offre ferroviaire en Grand Est, de densifier et qualifier nos structures d'enseignement, de recherche, d'innovation, ou encore de mieux accompagner les autres collectivités dans la réalisation de leurs projets.

Les orientations budgétaires pour 2019 intègrent dûment cette préoccupation, en cherchant à maintenir **un niveau d'épargne brute élevé** permettant de conserver **un haut niveau d'investissement envisagé pour 2019, de plus de 1,1 milliard d'euros**, en progression par rapport au budget primitif 2018, et ce dans le cadre d'un **budget total de plus de 3 milliards d'euros**.

Ainsi, comme les budgets précédents, le budget 2019 nous permettra d'assurer une action régionale adaptée aux besoins d'aujourd'hui et de préserver nos capacités d'intervention pour demain.

SOMMAIRE

PARTIE I

1- Contexte économique et législatif

- Contexte économique
- Situation des finances publiques
- Les principales mesures du projet de loi de finances 2019 relatives aux collectivités et aux Régions en particulier

2- Evolution de la stratégie financière de la Région Grand Est

- Situation financière à fin 2017
- Prospective financière
- Engagements pluriannuels

PARTIE II Grandes orientations budgétaires 2019

1- PRIORITE « JEUNESSE EMPLOI FORMATION »

- Emploi Formation : une responsabilité pleinement assumée pour assurer l'orientation et la qualification des personnes en lien avec les besoins des entreprises et du marché de l'emploi dans tous les territoires
- Les lycées du Grand Est, lieux privilégiés de connaissances, de réussite et d'épanouissement personnel et collectif
- Le Grand Est, une Région qui accompagne et valorise sa jeunesse, encourage les pratiques et les performances sportives et favorise l'engagement dans la vie de la Cité

2- PRIORITE « MOBILITES »

- L'intermodalité en Grand Est : un vecteur d'innovation et de progrès social
- Une action renforcée en faveur de la mobilité des personnes dans tous les territoires

3- PRIORITE « ATTRACTIVITE »

- La compétitivité des entreprises et l'innovation, fers de lance du développement économique régional
- La culture et les activités créatives au cœur de la stratégie d'innovation et d'attractivité du Grand Est
- Le Grand Est, une destination touristique d'excellence
- Faire du Grand Est la région européenne de référence en France
- Assurer la compétitivité des filières agricole, viticole et forêt-bois face aux défis d'aujourd'hui et de demain

4- PRIORITE « TERRITOIRES ET PROXIMITE »

- Une dynamique de projets fédérateurs pour assurer la cohésion des territoires
- Affirmer l'exemplarité du Grand Est dans la transition écologique et énergétique
- Une territorialisation renforcée au travers des Maisons de la Région
- Une politique de santé volontariste au service de la cohésion territoriale et sociale
- Faire du Grand Est la première région numérique de France

5- RESSOURCES ET MOYENS : pour une administration performante et agile au service de l'action régionale

- Ressources humaines : de nouvelles approches manageriales pour conforter et valoriser la communauté de travail Grand Est
- Une organisation et des modalités d'action repensées pour une collectivité stratège
- Une administration 4.0
- Opérations immobilières

PARTIE 1

I. Contexte économique et législatif

A. Contexte économique

a. Ralentissement de la croissance après l'embellie de 2017

La croissance économique, après une franche reprise en 2017 (2,3% en France), a ralenti en 2018 (1,7% attendu), affectée par les tensions commerciales internationales et le rebond du prix du pétrole. 2019 devrait se situer dans la continuité de 2018, entre 1,6% et 1,7% selon la majorité des prévisionnistes. Le projet de loi de finances pour 2019 est lui bâti sur l'hypothèse de 1,7%.

Croissance économique en zone euro et en France							
	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Prév 2019
Zone euro	-0,3%	0,9%	1,9%	1,7%	2,5%	2,0%	1,6-1,7%
France	0,6%	0,9%	1,1%	1,2%	2,3%	1,7%	1,6-1,7%

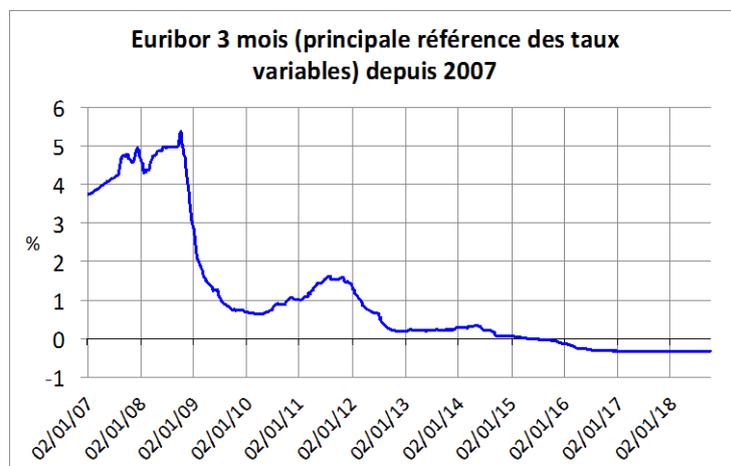
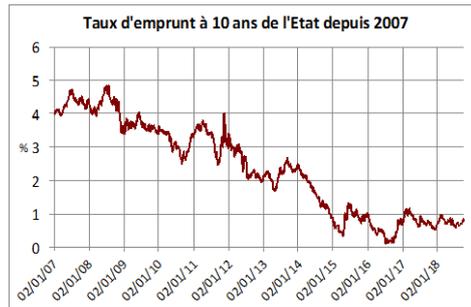
Les prix à la consommation, après plusieurs années de stagnation en Europe, sont repartis à la hausse en 2017 (+1,2% en France). Sous la pression de l'énergie, le seuil de 2% devrait même être dépassé en 2018. Un reflux autour de 1,5% est attendu en 2019. Le projet de loi de finances est bâti sur l'hypothèse prudente de 1,3%.

Inflation en zone euro et en France							
	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	Prév 2019
Zone euro	1,3%	0,4%	0,0%	0,2%	1,5%	1,8%	1,3-1,7%
France	0,9%	0,5%	0,0%	0,2%	1,2%	2,1%	1,3-1,7%

b. Des taux d'intérêt qui devraient remonter à partir de 2019, mais à un rythme lent

Malgré le contexte de reprise, la politique de la BCE est restée très accommodante en 2018. Ses deux principaux taux d'intervention sont maintenus à -0,40% (taux servi sur les dépôts des banques) et 0,00% (taux de financement des banques à court terme). En conséquence, les taux courts de marché (Eonia, Euribor) - qui déterminent les taux variables - sont restés négatifs.

La Banque centrale a également poursuivi à un rythme certes ralenti des achats d'obligations d'Etat sur création monétaire : ce choix a entretenu un maintien mécanique des taux longs à des niveaux très bas.



La BCE a d'ores et déjà annoncé qu'elle cesserait ses acquisitions d'obligations en 2019. Cela pourrait entraîner :

- une remontée des taux d'intérêt à long terme (fixes) ; mais en l'absence de tensions inflationnistes et dans un environnement de croissance modérée, elle ne saurait être que très lente, voire différée dans le temps ;
- d'éventuelles crises financières (Italie, pays émergents, etc.).

Parallèlement, la banque centrale a indiqué qu'elle n'agirait pas sur ses taux directeurs avant l'été 2019. Là encore, l'état de la conjoncture ne permet pas d'imaginer un mouvement rapide. Par voie de conséquence, les taux courts (variables) devraient rester négatifs l'an prochain et pour une période plus ou moins prolongée au-delà.

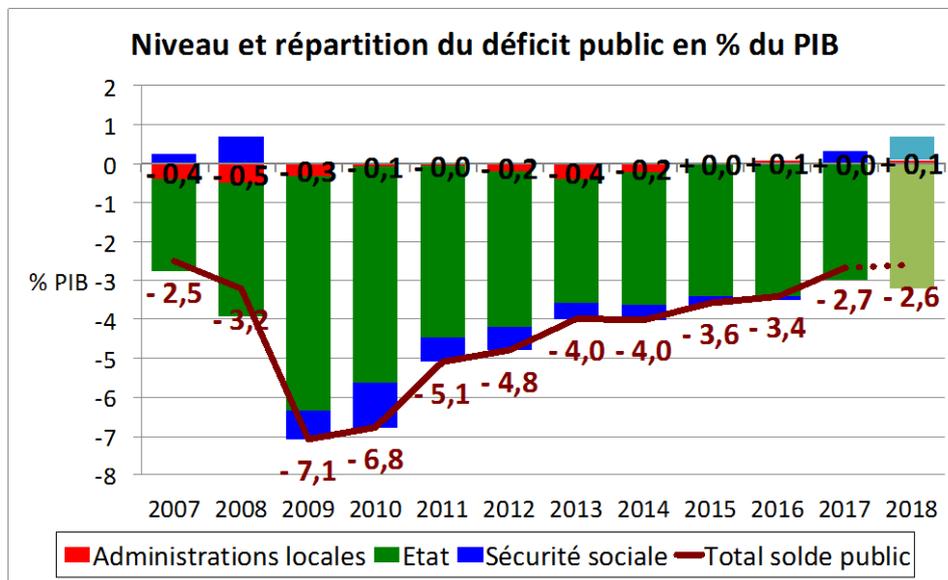
B. Situation des finances publiques

a. Des déficits publics en voie de réduction

Le déficit public français est repassé en 2017 sous le plafond européen des 3%, qui avait conduit la Commission à engager contre la France une « procédure pour déficit » excessif dès 2009.

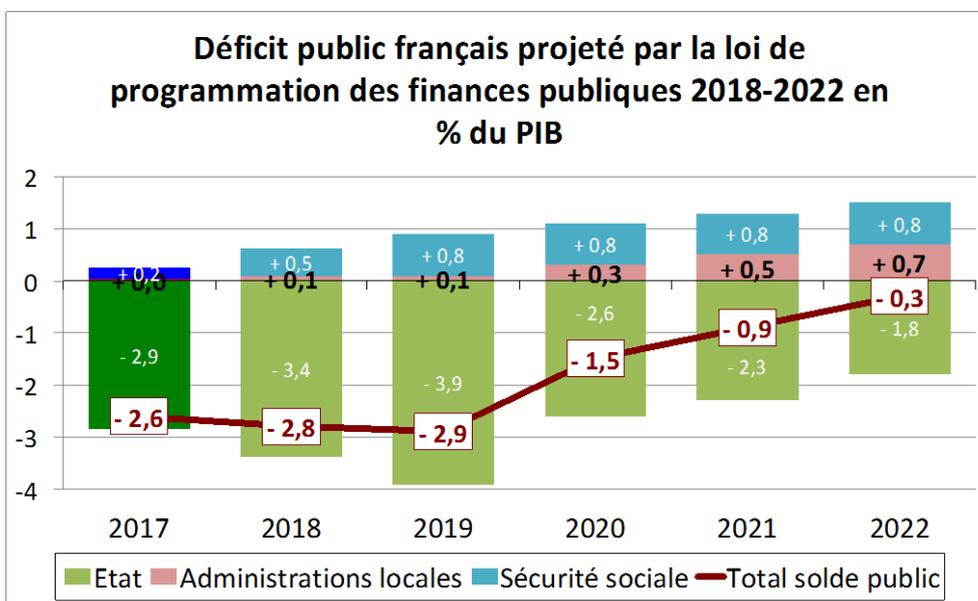
(Rappel : déficit public signifie croissance de l'endettement)

La sphère locale, malgré les ponctions sur dotations, a activement participé à cette amélioration. En 2016, en 2017 et a priori en 2018, elle extériorise des excédents de financement, autrement dit un désendettement potentiel. La Région Grand Est s'est inscrite dans cette perspective et a participé à ce désendettement.



Le projet de loi de finances programme une légère hausse du déficit public français de 2,6% à 2,8% du PIB. Cette dégradation procède d'un effet exceptionnel, celui du crédit d'impôt compétitivité emploi, mesure d'allègement du coût du travail qui était payée aux entreprises en N+1 et a été remplacé par une exonération de charges sociales comptabilisée en année N. 2019 supportera donc 2 fois la charge. Le déficit prévisionnel retraité s'élèverait à 1,9% du PIB.

Pour rappel, le gouvernement s'est engagé sur une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2021-2022. Les collectivités sont censées y contribuer par la génération d'un excédent de 0,8% du PIB.



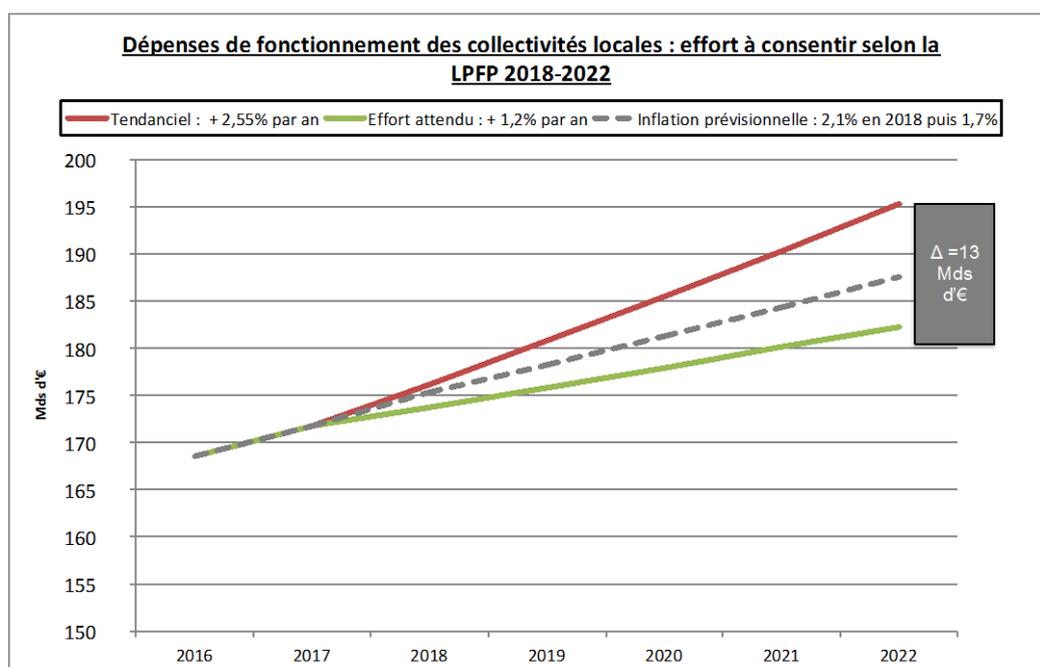
b. Engagements contenus dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

En l'espèce, pour que les collectivités participent à la maîtrise du déficit public français, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 leur assigne deux objectifs :

- l'amélioration de leur besoin de financement de 13 milliards d'euros d'ici à 2022 ;
- une limitation à 1,2% du rythme d'évolution annuel des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour se désendetter sans comprimer l'investissement, elles doivent contenir à l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Les grandes collectivités, qui de 2013 à 2017, ont connu une croissance des dépenses de fonctionnement en moyenne de 1,4% par an, doivent désormais s'engager sur une maîtrise de leur endettement et de leurs dépenses de fonctionnement. 322 collectivités sont concernées, parmi lesquelles la Région Grand Est.

Le taux cible est modulé en fonction de critères objectifs (démographie, revenu des habitants).

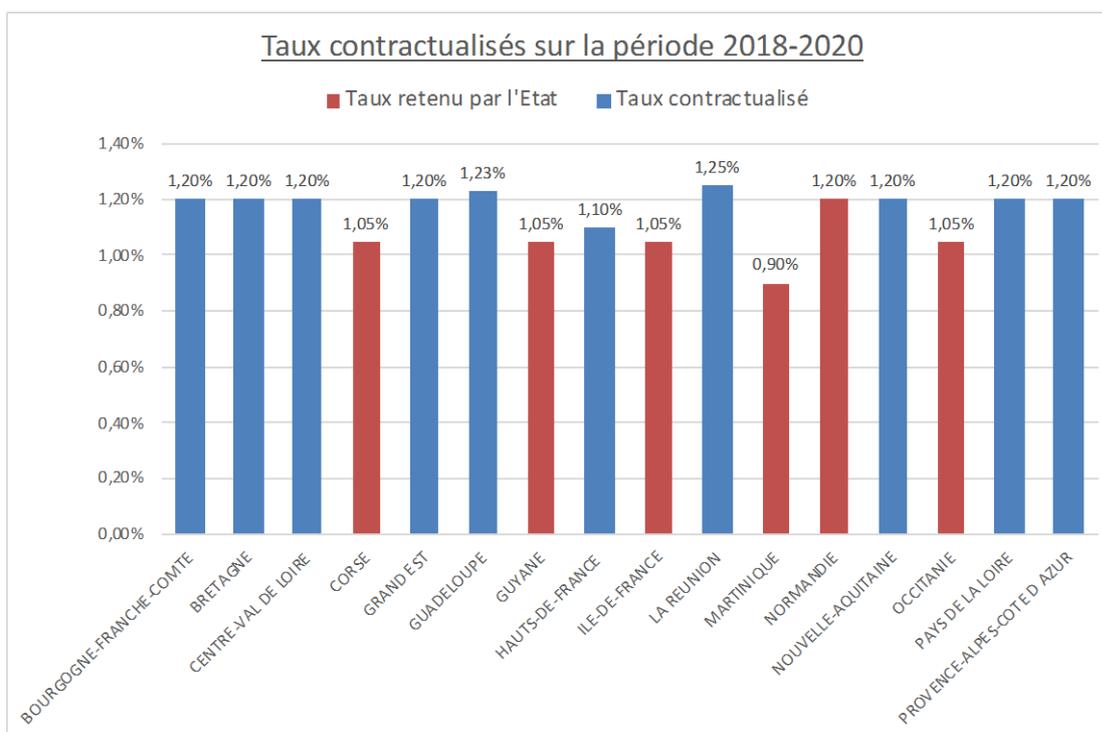
	Minoration dans la limite de -0,15 pt	Majoration dans la limite de +0,15 pt
Critère 1 : croissance démographique	Croissance 2013-2018 < de plus de 0,75 pt à la moyenne nationale → évolution < -0,25%/an	Croissance 2013-2018 > de plus de 0,75 pt à la moyenne nationale → évolution > 1,25%/an*
Critère 2 : richesse de la population	Revenu par habitant > 115% de la moyenne nationale	Revenu par habitant < 80% de la moyenne nationale**
Critère 3 : efforts passés en fonctionnement	Croissance 2014-2016 des dépenses réelles de fonctionnement > croissance moyenne de la catégorie + 1,5 pt	Croissance 2014-2016 des dépenses réelles de fonctionnement < croissance moyenne de la catégorie - 1,5 pt

* Ou logements ayant donné lieu à PC > 2,5% des logements

** Ou pour les communes et EPCI : population en QPV > 25%

En cas de dépassement de cette trajectoire normée de dépenses de fonctionnement : la collectivité s'expose à une pénalité égale à 75% du dépassement (100% si la collectivité a refusé de signer le contrat proposé).

Sur les 322 collectivités potentiellement concernées, 229 ont signé un contrat dont 9 des 17 Régions et collectivités uniques. La plupart se sont alignées sur le taux de droit commun de 1,2% :



Sur le périmètre de la Région Grand Est, les collectivités appelées à contractualiser étaient au nombre de 23. 7 n'ont pas adhéré à la démarche.

II. Evolution de la stratégie financière de la Région Grand Est

A. Situation financière à fin 2017

a. Analyse financière de la Région Grand Est

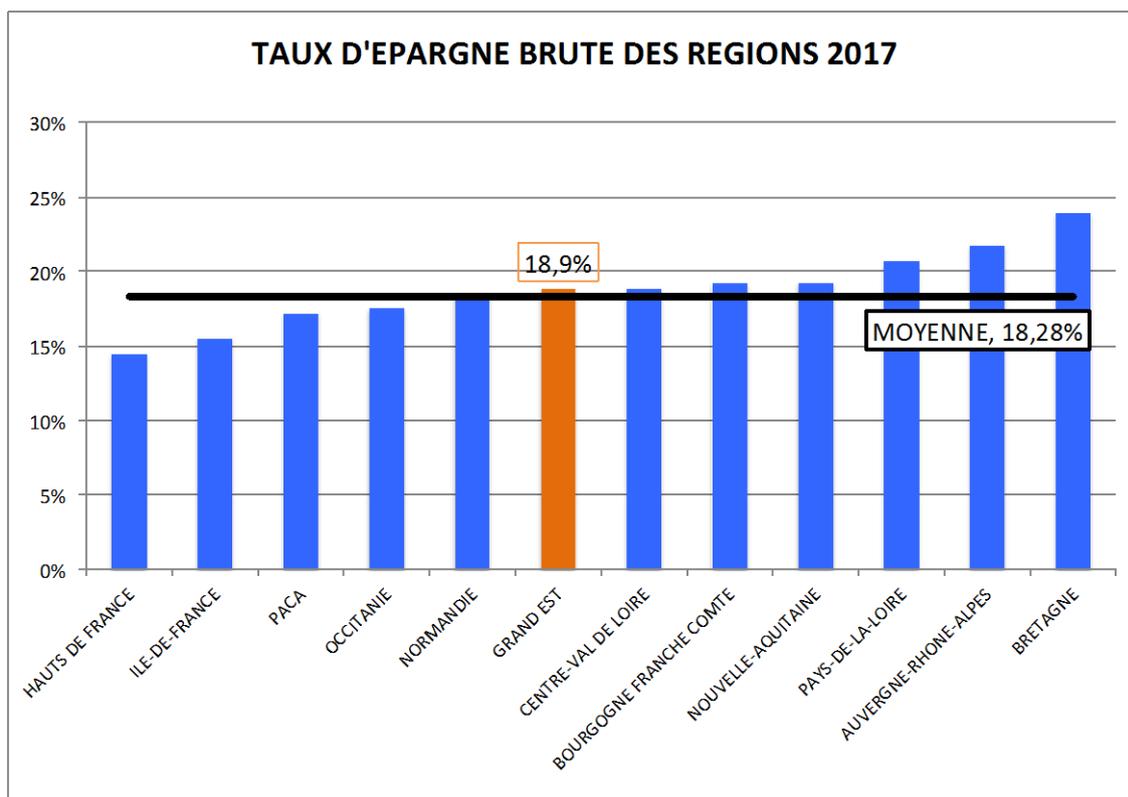
En 2017, la Région Grand Est affichait la structure de compte administratif schématisée ci-dessous avec :

- 2 367,9 M€ de recettes de fonctionnement ;
- 1 861 M€ de dépenses de fonctionnement et 60 M€ de frais financiers ;

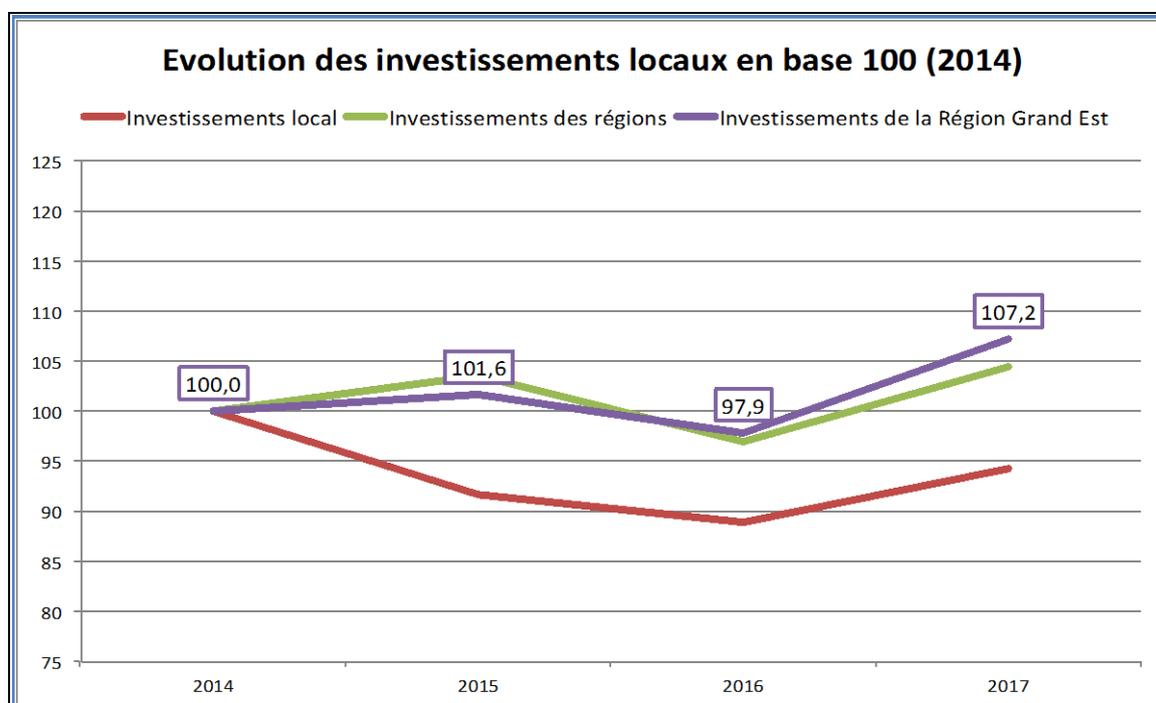
soit une épargne brute de 447,5 M€ permettant de calculer un taux d'épargne de 18,9%, très proche de la moyenne des autres régions métropolitaines en 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

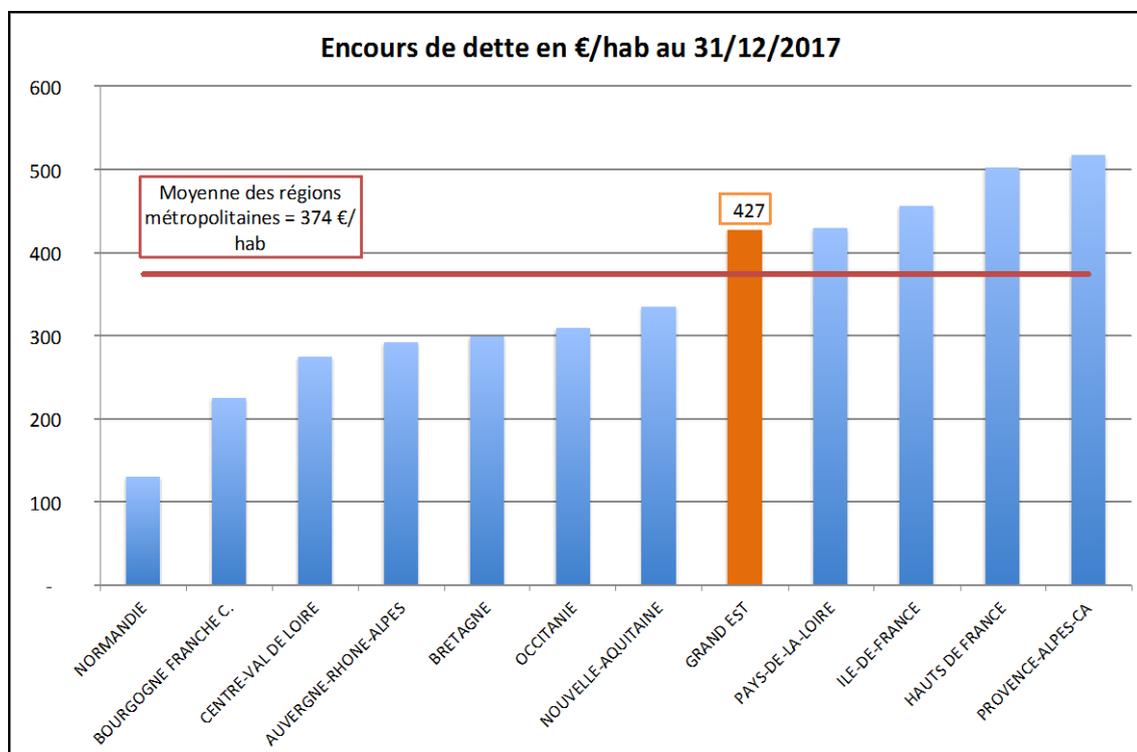
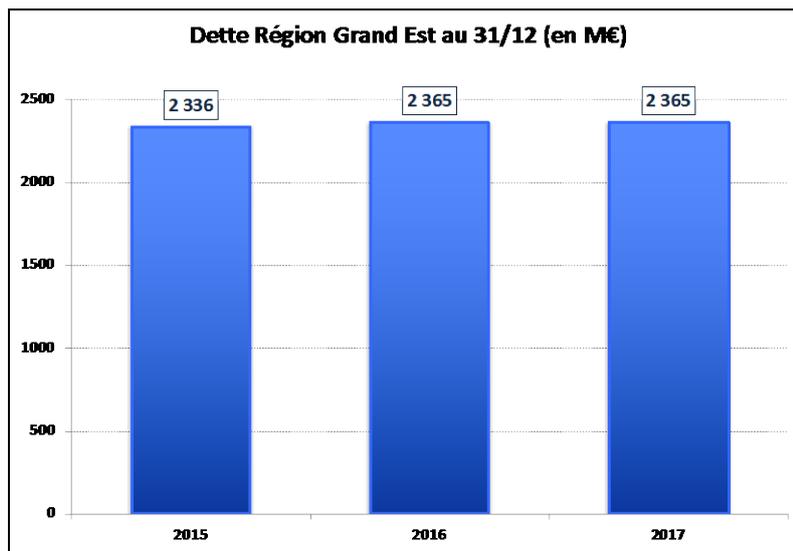
	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 860,613 M€	Recettes de fonctionnement 2 367,901 M€
	Frais financiers 59,8 M€	
	Epargne brute 447,5 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 627,7 M€	Epargne brute 447,5 M€
	Amortissement dette 174,1 M€	Recettes d'invest. 181,3 M€
		Emprunt 171,6 M€
		Diminution du fonds de roulement -1,432M€



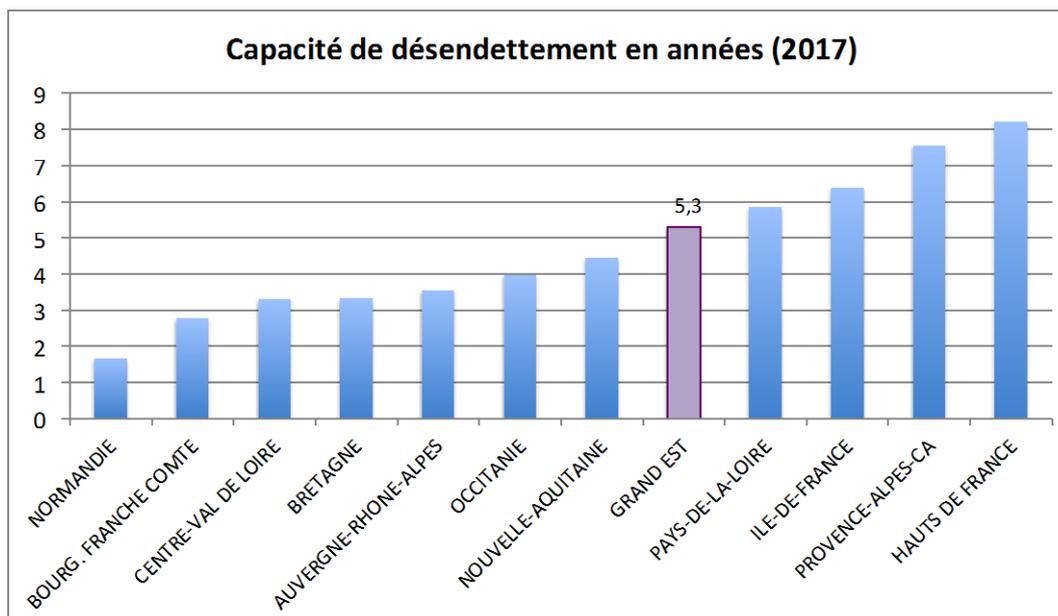
La Région Grand Est entreprend des dépenses d'investissement en 2017 à hauteur de 627,8 M€, en hausse par rapport à son cycle d'investissement depuis 2014 et en forte augmentation par rapport au repli (constaté nationalement) de 2016.



La Région Grand Est favorise le financement de l'investissement par l'épargne : entre 2015 et 2017, 70% des dépenses d'investissement ont été autofinancées par la Région. Cette stratégie, permise par un niveau d'autofinancement très satisfaisant, permet à la collectivité de stabiliser son encours de dette à hauteur de 2 365 M€.



La capacité de désendettement de la collectivité régionale, mesurée par le rapport entre l'encours de dette et l'épargne et exprimant la solvabilité de la collectivité en année, s'établit à fin 2017 à hauteur de 5,3 années contre une moyenne à 5 ans environ pour les Régions.

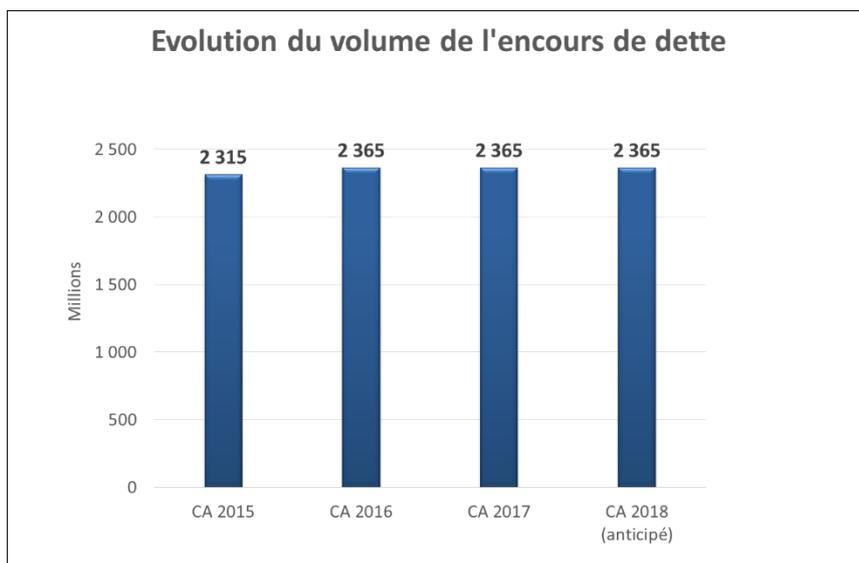


b. Encours de dette et perspectives en matière d'emprunt et de gestion de la dette et de la trésorerie

– **Structure de la dette**

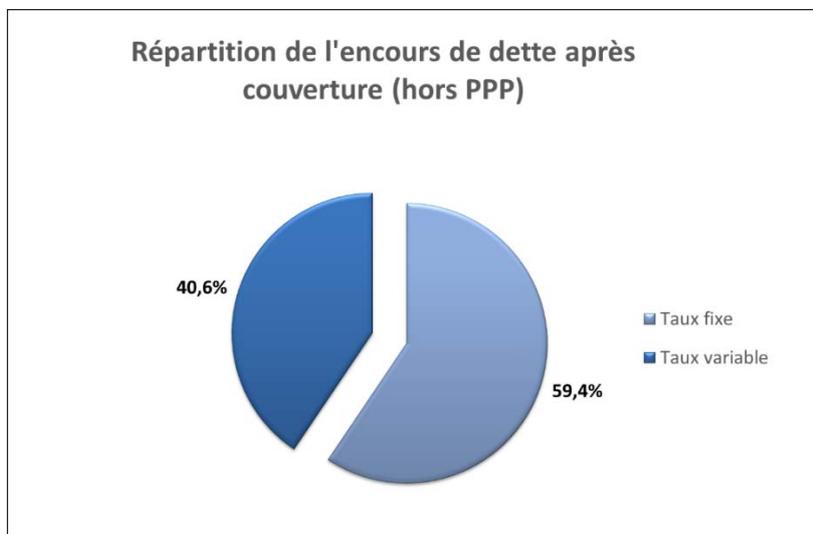
L'encours de dette s'élevait à **2 364,8 M€** au 1^{er} janvier 2018, réparti comme suit :

- 1 975,1 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 139,7 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 235 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- un montant marginal de 12 428 € au titre des dépôts et cautionnements.



L'encours de dette de la Région a progressé de 2,2% sur la période 2015-2017, avec un endettement net nul en 2017.

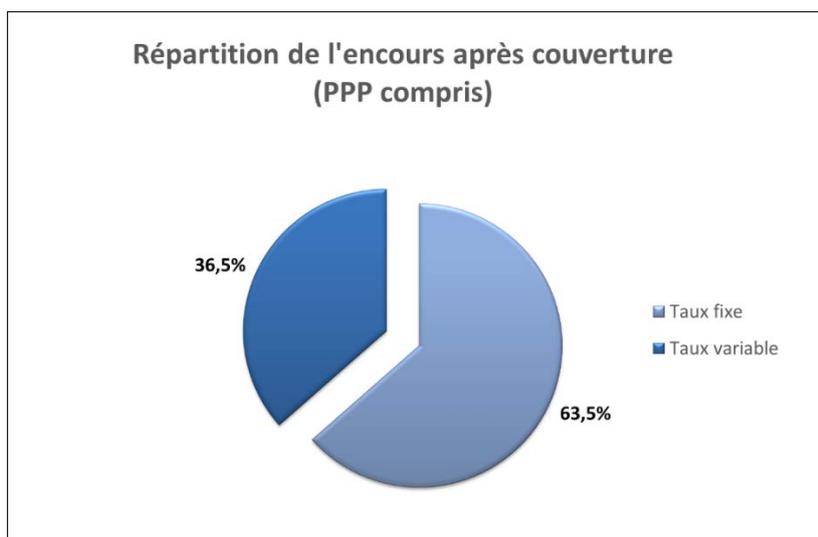
Au 1^{er} janvier 2018, la dette régionale est sécurisée avec un niveau de 59,4% de taux fixe et 40,6% de taux variable, soit dans les mêmes proportions qu'au 1^{er} janvier 2017.



Le taux moyen de la dette après opérations de couverture ressortait à 2,16% au 1^{er} janvier 2018 contre 2,31% au 1^{er} janvier 2017.

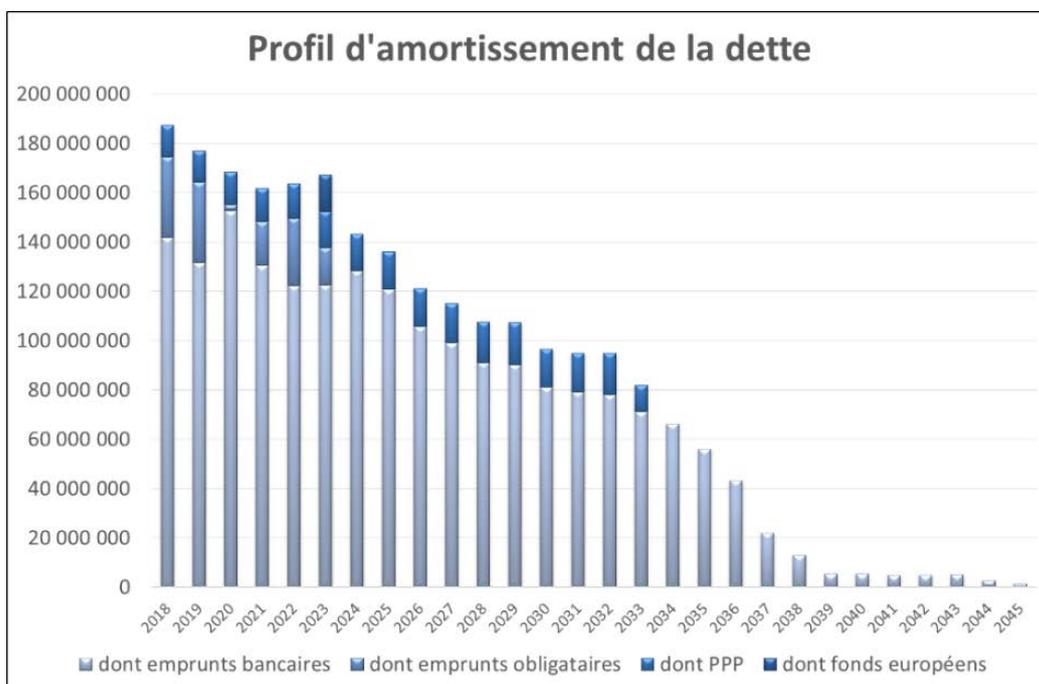
Dans le cadre de la sécurisation de la dette, les ex-entités régionales ont mis chacune en place des instruments de couverture à taux fixe ou des tunnels afin de couvrir tous risques de remontée, soit des taux variables, soit de l'inflation. Ainsi, l'ex-entité régionale Champagne-Ardenne qui avait émis des emprunts obligataires indexés sur l'inflation a mis en place des couvertures à taux fixe compris entre 2,7175% et 2,95% afin de se prémunir de tout risque de volatilité de l'inflation.

Avec l'intégration des PPP dans l'encours, la structure de la dette est modifiée : après opérations de couverture, la proportion à taux fixe passe à 63,5 %.



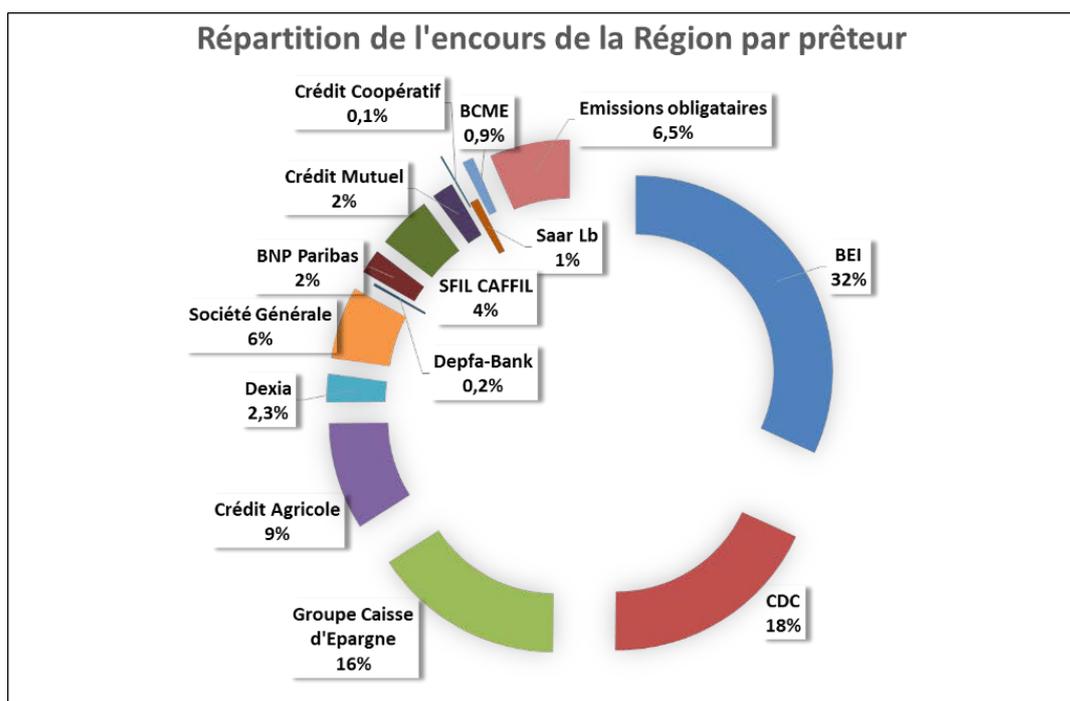
Le taux moyen PPP compris était à 2,31% au 1^{er} janvier 2018.

Sur la base de l'encours actuel, le volume à amortir annuellement, pendant les 5 prochaines années, oscille entre 160 M€ et 180 M€.



La répartition par prêteur de la dette de la Région met en évidence une grande diversité de prêteurs ce qui est une garantie d'indépendance forte en matière de financement.

Avec la mobilisation des enveloppes d'emprunt à taux bonifiés de la BEI, ce prêteur institutionnel a une part de marché dans l'encours de la dette régionale qui est de 32%.



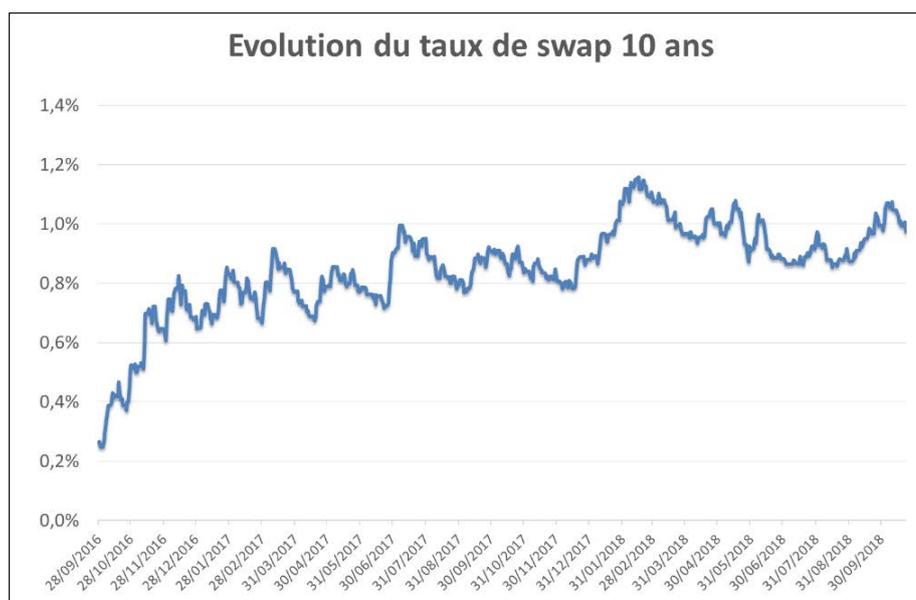
Selon la répartition Gissler, 96,5% de la dette de la Région est positionnée sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 2,9% sont répertoriés sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5%. En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 13,153 M€ contre 15,487 M€ en 2017 est répertorié 6F (encours en devises).

		2017								2018					
		RISQUE CROISSANT								RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6			1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT	A	96,1%						RISQUE CROISSANT	A	96,5%					
	B	3,2%							B	2,9%					
	C								C						
	D								D						
	E								E						
	F						0,7%		F						

– La stratégie de financement

La stratégie de financement de la Région est d'assurer le financement des investissements tout en contenant la dette à un niveau proche de son niveau actuel. Afin de minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

Les taux d'intérêt sont restés faibles en 2018 mais devraient remonter en 2019, suite au resserrement graduel de la politique monétaire européenne engagé depuis 2018.



Ainsi, dans un contexte de tendance haussière des taux long terme, la mise en place d'une stratégie de surpondération de taux fixe est privilégiée. En captant des taux fixes compétitifs, la Région se prémunit contre une éventuelle future remontée des taux.

En 2019, la stratégie de gestion de dette devrait être guidée selon les mêmes principes que les années passées, à savoir, la mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, le maintien d'un taux fixe supérieur à 50% et selon les opportunités de marché qui se présenteront, la souscription de produit de gestion de dette simple indexés de la zone euro, et ce conformément aux limites fixées dans le budget.

S'agissant de la gestion de trésorerie et afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés sont inscrits au budget.

Le montant des lignes contractées au dernier trimestre 2018 s'élève à 160 M€. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

B. Prospective financière

a. Cadrage

La nouvelle démarche contractuelle initiée par l'Etat et qui engage la Région sur la tenue de ces dépenses est un élément nouveau qui conduit à travailler dans une nouvelle perspective : il n'est plus possible de se reposer sur le niveau ou sur l'évolution des recettes de fonctionnement pour apprécier la situation financière de la région puisque le respect du contrat ne repose **que** sur la trajectoire des dépenses. Les collectivités doivent river leur regard sur les dépenses de fonctionnement dont la croissance ne saurait dépasser les 1,2% par an.

Le dispositif pluriannuel du contrat conduit aussi à une réflexion sur la mise en œuvre de la pluri-annualité dans la stratégie financière de la Région.

Ces éléments dessinent un axe de travail important et seront un outil pour le suivi et le respect du contrat dans lesquels s'engage la Région Grand Est. La mise en œuvre des ajustements dans l'organisation des services tiendra compte de la nécessité de renforcer les outils de pilotage dans le domaine pluriannuel.

b. Perspectives

i. Les dépenses

La limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2% s'impose. Cette contrainte s'applique sur le budget 2018, alors même que le paramètre ne pouvait être intégré au moment de son élaboration, du fait du calendrier budgétaire (vote en décembre 2017).

Ainsi, il convient de rappeler que la trajectoire dépend de plusieurs retraitements, parmi lesquels la neutralisation des fonds européens, des crédits relatifs au plan d'investissement dans les compétences, des transferts de charges (trains d'équilibre du territoire et notamment la ligne Paris-Troyes-Belfort ou encore les personnels CREPS), les traitements comptables liés à la TVA.

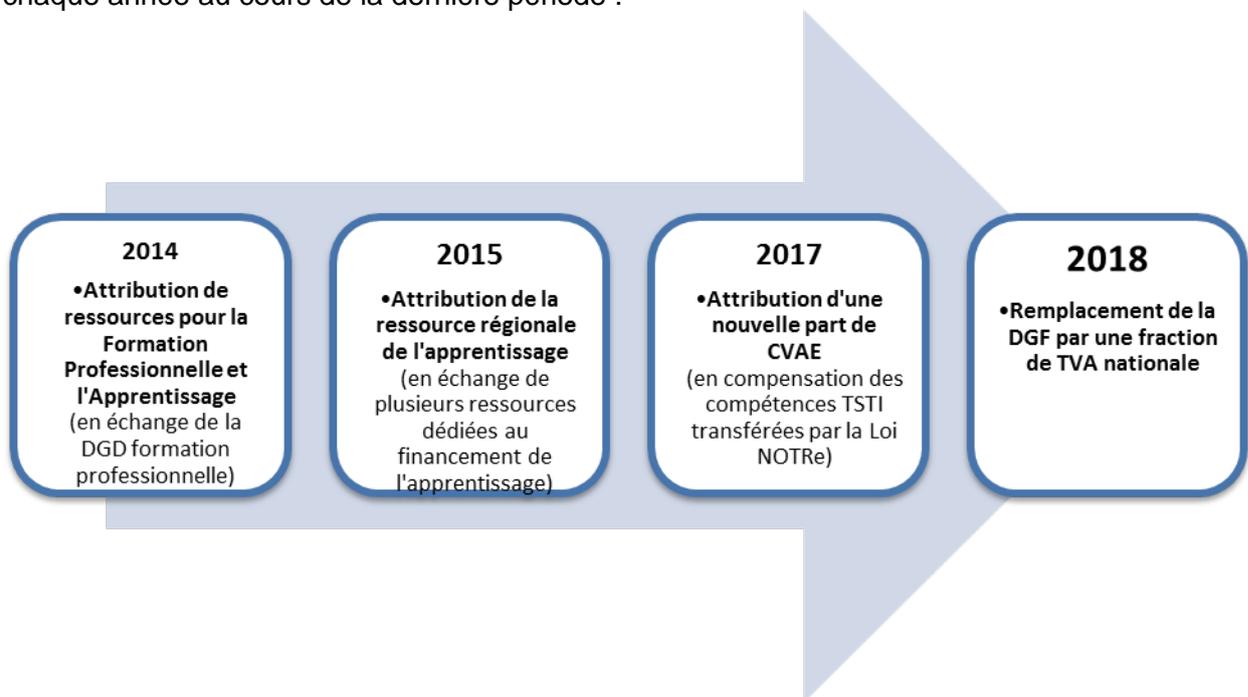
L'ensemble de ces retraitements amènera à évaluer, à isopérimètre, l'évolution des dépenses de la Région entre 2017 et 2018. Des échanges ont lieu avec l'Etat au niveau des Régions et au niveau local pour établir les modalités pratiques relatives aux retraitements sollicités qui ne sont pas toutes définies à ce stade.

En termes de prospective, la croissance de la masse salariale au titre de l'effet « Glissement vieillesse technicité (GVT) » s'établissant à +3% par an et les charges de personnel représentant 12,2% des dépenses de fonctionnement totales, l'augmentation maximale des autres dépenses de fonctionnement est alors plafonnée à +1,08% en 2019.

ii. Les recettes

1. 2019 : année de stabilisation des ressources régionales avant la refonte de l'apprentissage

Une réforme majeure des ressources fiscales régionales est intervenue presque chaque année au cours de la dernière période :



A ces différentes réformes impactant la fiscalité régionale, s'est ajoutée la baisse des dotations subie sur la période 2014-2017, dont les effets peuvent être synthétisés de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017
Baisse des dotations aux collectivités	- 1,5 milliard d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 3,67 milliards d'euros	- 2,634 milliards d'euros
Part des Régions dans cette baisse des dotations	- 184 M€	- 451 M€	- 451 M€	- 451 M€
Part de la Région Grand Est dans cette baisse des dotations	- 16,367 M€	- 40,026 M€	- 39,903 M€	- 39,761 M€

Toutes ces réformes sont ainsi venues profondément modifier la structure des ressources régionales, avec deux tendances fortes :

- **Une autonomie fiscale quasi nulle** : toutes les nouvelles ressources attribuées aux Régions l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux :
 - soit il s'agit de recettes pour lesquelles le taux est fixé au niveau national (la CVAE par exemple) ;
 - soit il s'agit d'une part d'une ressource nationale (la TVA par exemple).
- **Une part réduite des dotations** : les dotations ne représentent désormais plus que 7% environ de l'ensemble des ressources régionales (hors revolving), contre 30% en 2015. Hormis la DRCTP, les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la Dotation Générale de Décentralisation (estimée à 108,9 M€ pour 2019) et de la Dotation Régionale pour l'Équipement Scolaire (évaluée à 64,1 M€ en 2019).

Par conséquent, la taxe sur les certificats d'immatriculation constitue le dernier levier fiscal pouvant être actionné par la Région (les tarifs de la TICPE Grenelle correspondant en effet aux tarifs plafonds autorisés par la Loi) : cette dernière représente moins de 6% des recettes totales estimées de la Région pour 2019.

2. Une fiscalité régionale dynamique mais sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux

- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), première ressource de la Région**

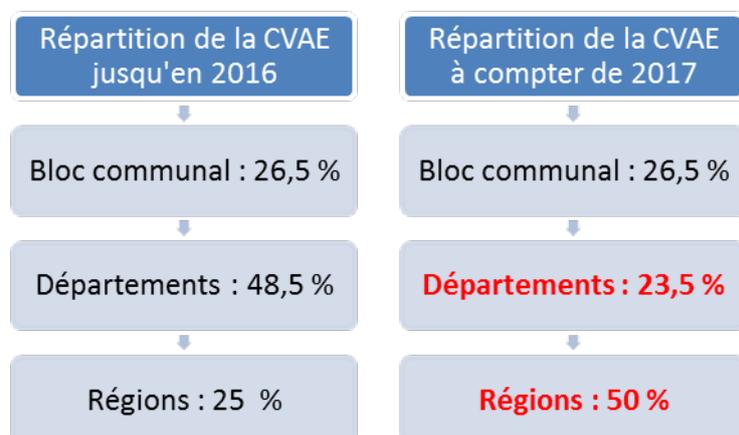
Suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la réforme de la fiscalité directe locale, les Régions disposent, à la place de leurs ressources fiscales antérieures (taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et non bâti), de nouvelles ressources composées :

- d'une part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- de la totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation ;
- de dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme : la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP). Comme indiqué précédemment, cette dotation a été intégrée aux variables d'ajustement depuis 2017, contribuant à une forte diminution du montant versé à ce titre ; un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

La progression du nouveau panier de ressources fiscales attribué à la Région lors de la réforme de la fiscalité directe locale dépend toutefois uniquement de la CVAE : en effet, s'agissant des autres ressources, il est constaté l'absence de dynamisme de l'IFER (la hausse annuelle moyenne de cette recette est inférieure à 0,4 % sur les trois dernières années), la stabilité du montant versé au titre du FNGIR, et de la diminution de la DCRTP depuis 2017.

La modification de la répartition du produit de CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales intervenue en 2017 constitue par conséquent une avancée positive pour les ressources régionales.

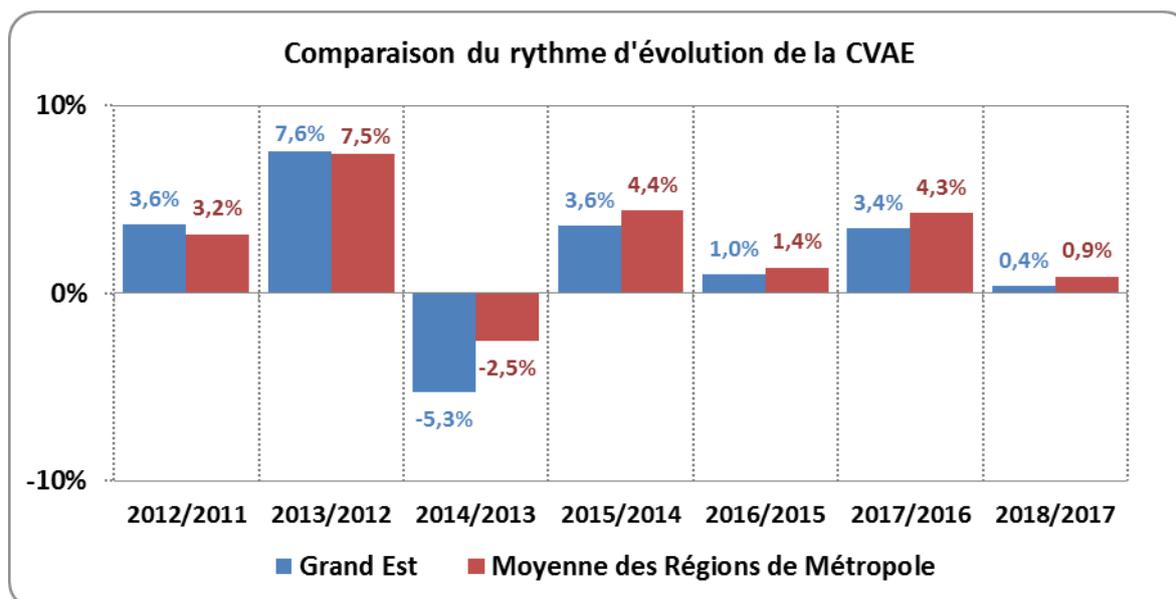
Afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), un ajustement des quotes-parts de CVAE allouées aux Départements et aux Régions a en effet été décidé, selon les modalités suivantes :



Cette nouvelle répartition a pour objectif de donner aux Régions une ressource dynamique permettant de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire les transports interurbains et les transports scolaires.

Elle ne permet toutefois pas aux Régions de récupérer un pouvoir de taux, puisque les taux de CVAE, comme ceux de l'IFER, sont fixés au niveau national.

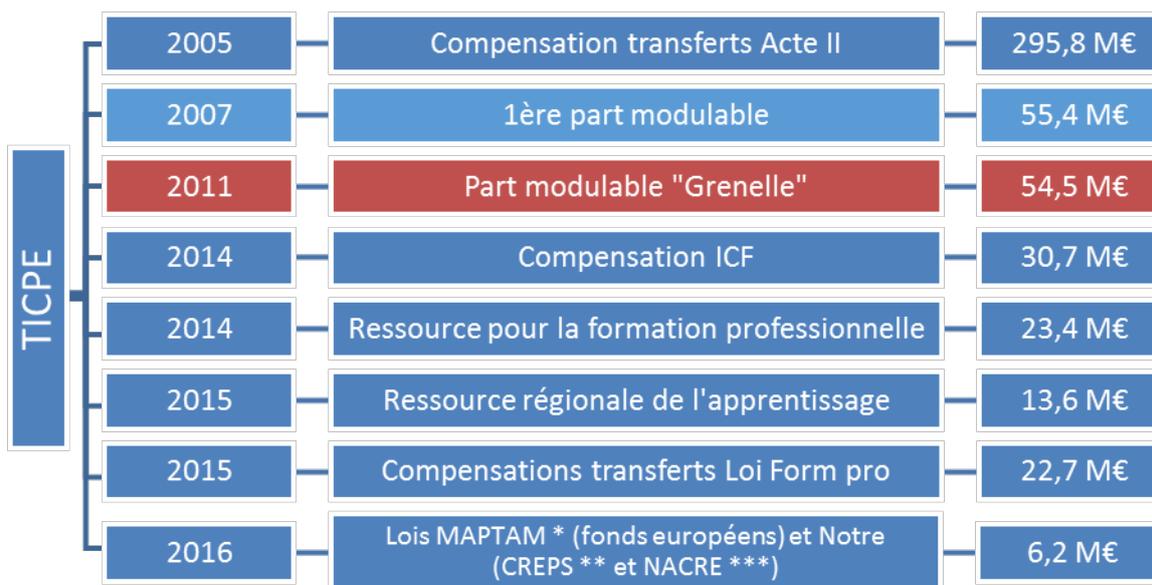
En outre, il convient aussi de rappeler que la CVAE, désormais la principale recette de la Région avec un produit estimé à près de 655 M€ en 2019, demeure une ressource particulièrement délicate à appréhender du fait de sa volatilité, comme le démontrent les évolutions constatées depuis 2011 :



- **La TIPCE**

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) a été, au cours des dernières années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette, et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux Régions, et d'indiquer le produit attendu en 2019 pour chacune de ces parts de TICPE (représentant un montant global de 502,3 M€) :



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;

** CREPS = Centre Régional d’Éducation Populaire et de Sport ;

*** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise.

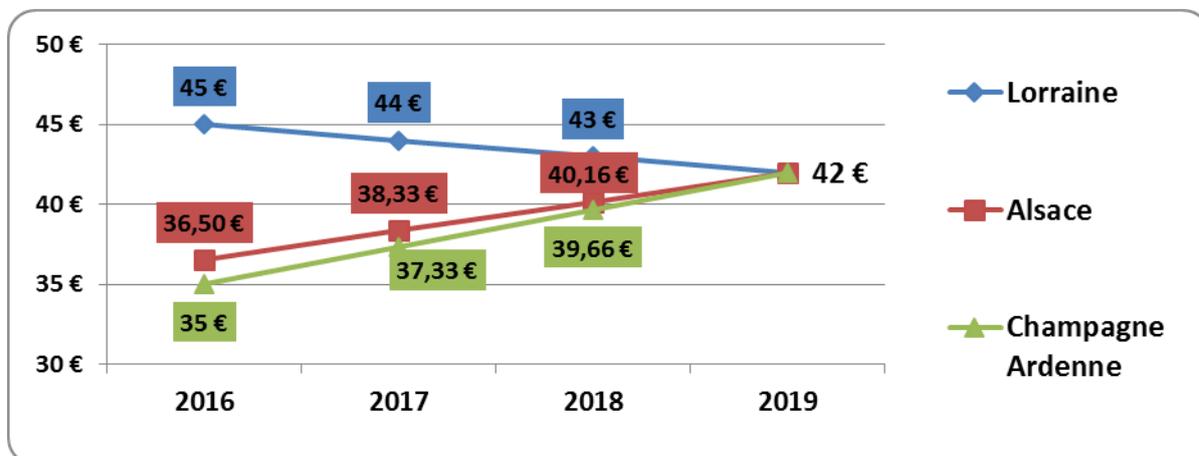
La Région ne dispose généralement d’aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d’une fraction de la ressource de TICPE perçue par l’Etat.

La seule part de TICPE sur laquelle la Région est désormais en mesure de fixer le taux est représentée en rouge dans le graphique précédent : il s’agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’Environnement.

Pour mémoire, les Régions disposaient d’une autre possibilité de modulation de la TICPE jusqu’en 2016 inclus, antérieure d’ailleurs à la TICPE Grenelle. Cette première faculté de modulation, accordée depuis l’année 2007, était cependant soumise à une autorisation triennale accordée par l’Union Européenne, arrivée à échéance en fin d’année 2015, mais exceptionnellement prorogée pour l’année 2016 afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi Notre. La Loi de Finances pour 2017 a ainsi créée une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l’ancienne modulation, afin de pérenniser la ressource correspondante. Les deux parts de TICPE évoquées précédemment représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d’euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE, et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d’une garantie de perception.

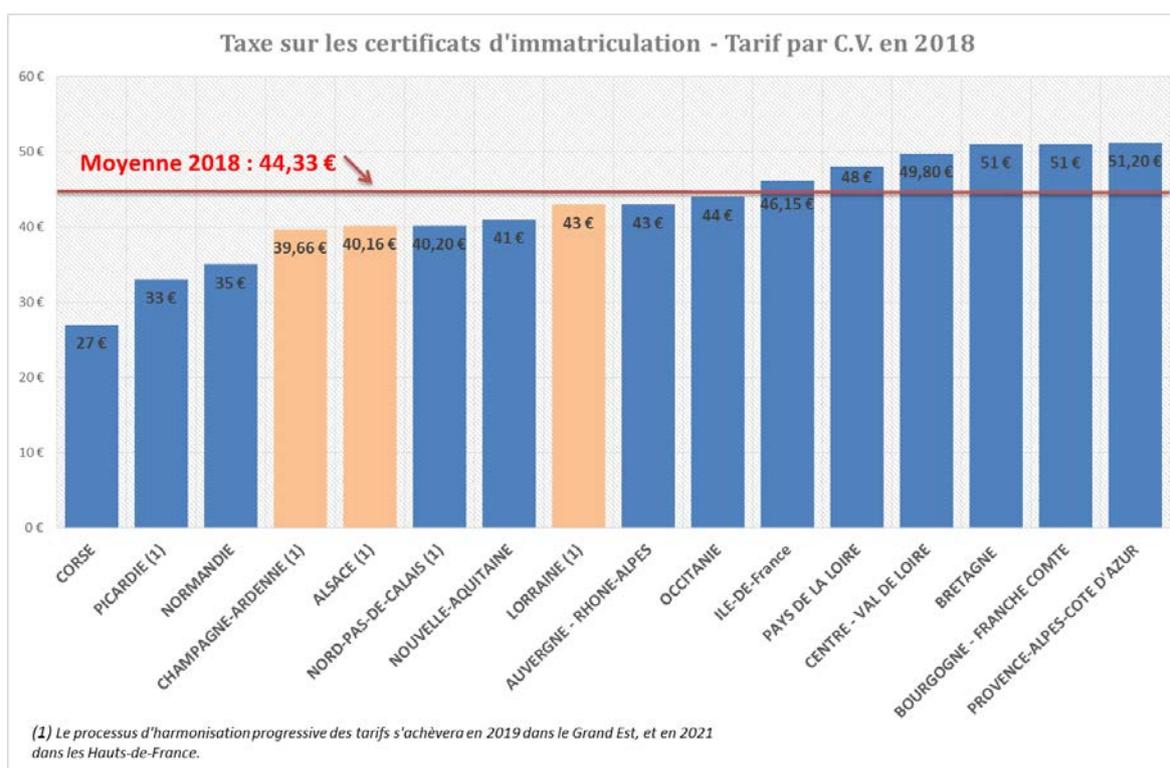
- **La taxe sur les certificats d'immatriculation**

Lors de la séance plénière du 30 mai 2016, la Région Grand Est a opté pour une harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculations à compter du 1^{er} janvier 2017 : celle-ci s'effectue sur une période de 3 ans, avec un taux cible à l'issue de la procédure fixé à 42 €



Le processus d'harmonisation sera donc achevé en 2019, et le tarif désormais unique sur l'ensemble du territoire régional. La collectivité retrouvera donc en la matière un pouvoir de taux à compter de 2020, la taxe sur les certificats d'immatriculation étant, pour mémoire, le dernier levier fiscal que les Régions sont encore susceptibles d'actionner.

Les tarifs appliqués en 2018 en Région Grand Est en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation se situent en deçà de la moyenne nationale (44,33 € par cheval-vapeur). Ils demeurent notamment inférieurs à ceux constatés dans les Régions comme l'Ile-de-France, Pays de la Loire, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Il convient par ailleurs de noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Région Grand Est a également décidé d'exonérer en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation, les véhicules dits propres, c'est-à-dire ceux spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85.

Le produit attendu au titre de la taxe sur les certificats d'immatriculation est fonction du tarif fixé par le Conseil régional, mais également de l'évolution de l'assiette. A ce sujet, il est toujours constaté en 2018 un certain dynamisme de l'assiette, soutenu notamment par la progression des ventes de véhicules neufs, lesquelles se portent désormais plutôt sur des véhicules de cylindrée moyenne, voire supérieure. Pour 2019, la recette relative à la taxe sur les certificats d'immatriculation est à ce stade évaluée à 174 M€.

- **Les ressources dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage**

Deux réformes successives sont intervenues en 2014 et 2015 visant à attribuer de nouvelles ressources fiscales aux Régions, sans leur permettre toutefois de récupérer un pouvoir de taux.

Ces nouvelles ressources se substituant pour l'essentiel à des dotations dont les montants auraient, au mieux, été stables, elles permettent aux Régions de bénéficier d'un surcroît de dynamisme de leurs recettes.

- D'une part, les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle. Celles-ci sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFER et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme évoqué dans le point précédent. Progressant d'environ 2 % par an, ces ressources représentent un produit globalement évalué à 75,8 M€ en 2019 ;
- Une réforme du financement de l'apprentissage est entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une ressource régionale pour l'apprentissage, comprenant une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (Contribution au Développement de l'Apprentissage, Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage, DGD Apprentissage hors Indemnité Compensatrice de de Formation). Cette ressource régionale pour l'apprentissage, qui progresse de plus de 3 % par an, génère un produit évalué à 162,6 M€ en 2019.

Toutefois, en raison de la réforme de l'apprentissage définitivement adoptée début août 2018, qui ôte à la Région l'essentiel de sa compétence dans ce domaine, les ressources dont bénéficient les Régions au titre de l'apprentissage devraient fortement diminuer à compter de 2020, avec la perte en particulier de la ressource régionale pour l'apprentissage.

En M€

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	1 978	1 959	2 281	2 372	2 432	2 481	2 530
Variation	N/A	-1,0%	16,4%	0,9%	2,1%	2,0%	2,0%
CVAE, IFR et FNGIR	399	402	653	656	681	703	726
Fraction de TVA				436	448	464	480
TICPE	485	508	499	502	507	513	518
Taxe d'apprentissage	139	144	149	149	152	155	158
Cartes grises	168	168	182	184	188	193	198
Frais de gestion	48	50	51	51	52	54	56
Dotations d'Etat	648	608	561	154	150	147	145
Autres recettes	91	80	186	240	253	254	254

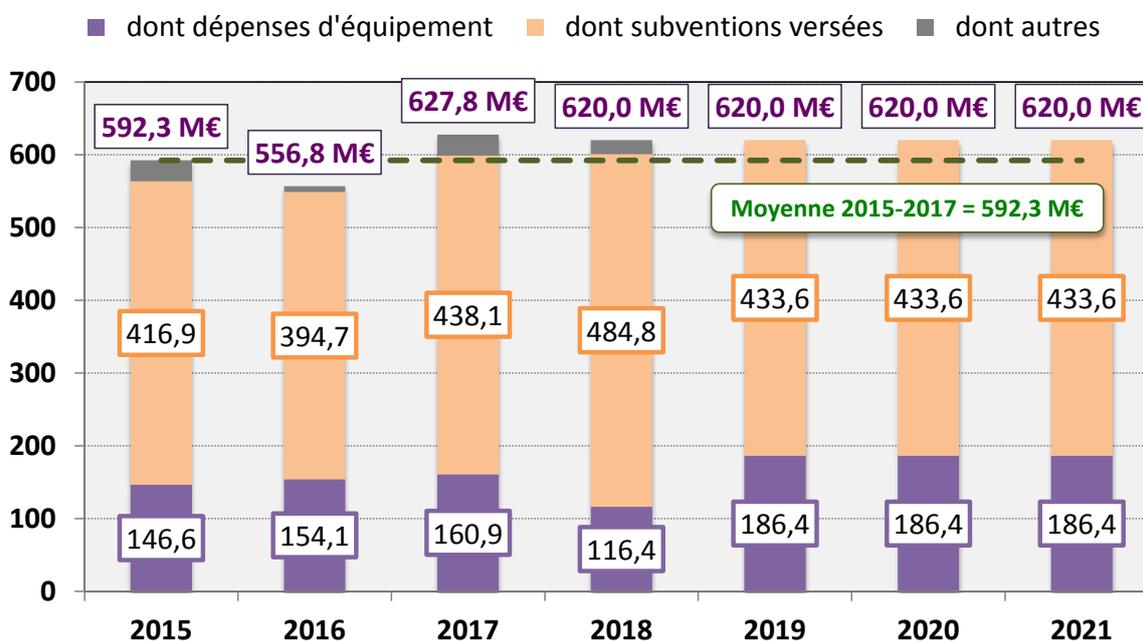
NB: ces chiffres sont des tendances réalisées sur la base des derniers exercices observés et ne tiennent pas compte des réformes annoncées, notamment celle de l'apprentissage (à compter de 2020)

iii. L'investissement et son financement

Les dépenses d'investissement de la Région Grand Est s'élèvent autour de 800 M€ par an. Hors remboursement du capital de la dette, ce chiffre est ramené autour de 620 M€.

La Région se projette dans une augmentation de son rythme annuel d'investissement par rapport à la période 2015-2017 :

Investissements réalisés sur la période 2015 - 2018 (M€)



Ce niveau élevé de dépenses d'investissement est financé par la structure de recettes suivante :

- DRES : figée à 64,1 M€ par an (notification de 2018) ;
- FCTVA : taux de 16,404% des dépenses d'équipement propres (de l'ordre de 30 M€) ;
- taux de subvention : 26% en moyenne sur les dépenses d'équipements propres (de l'ordre de 346 M€) ;
- le solde est financé par l'emprunt (de l'ordre de 180 M€).

iv. Résultats

Ainsi en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement à hauteur de +1,2% par an et en conservant son niveau d'épargne brute, la Région peut soutenir un niveau d'investissement opérationnel annuel supérieur à 620 M€ tout en évitant d'engager un accroissement de son volume de dette et préserver ainsi les excellents ratios financiers qui sont les siens.

C. Les engagements pluriannuels

Le règlement budgétaire et financier adopté le 30 mai 2016 et modifié le 21 décembre 2017 encadre la gestion pluriannuelle. Il définit les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement et plus précisément le cycle de vie d'une AP/AE, la caducité des AP/AE ainsi que les règles de gestion des AP/AE affectées.

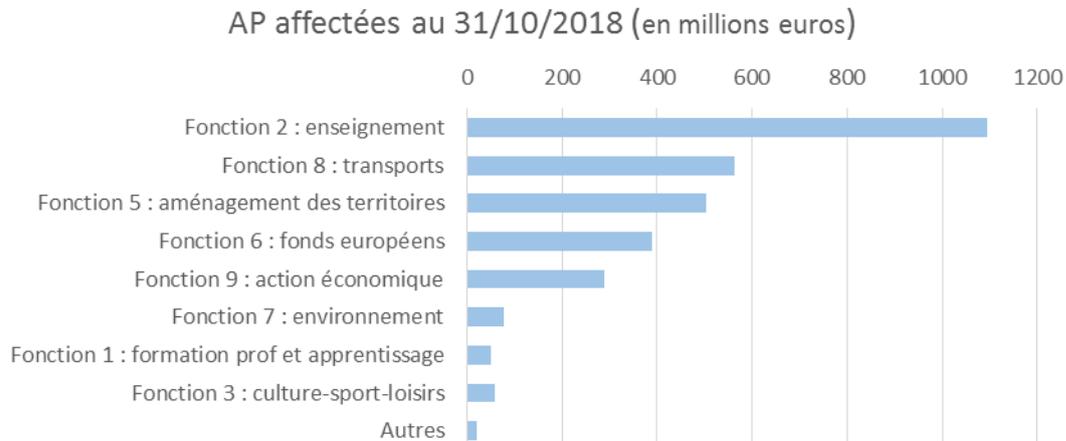
Ainsi, toutes les AP et AE (hors AP/AE pluriannuelles) qui n'ont pas été affectées au cours de l'exercice sont automatiquement annulées.

Au terme de chaque exercice, l'ensemble des AP et des AE affectées et qui n'a pas fait encore l'objet de mandatements, constitue le stock des AP et des AE affectées et non réalisées. A ce stock, s'ajoutent les AP/AE libres d'emploi des AP/AE pluriannuelles.

Analyse du stock au 31 octobre 2018

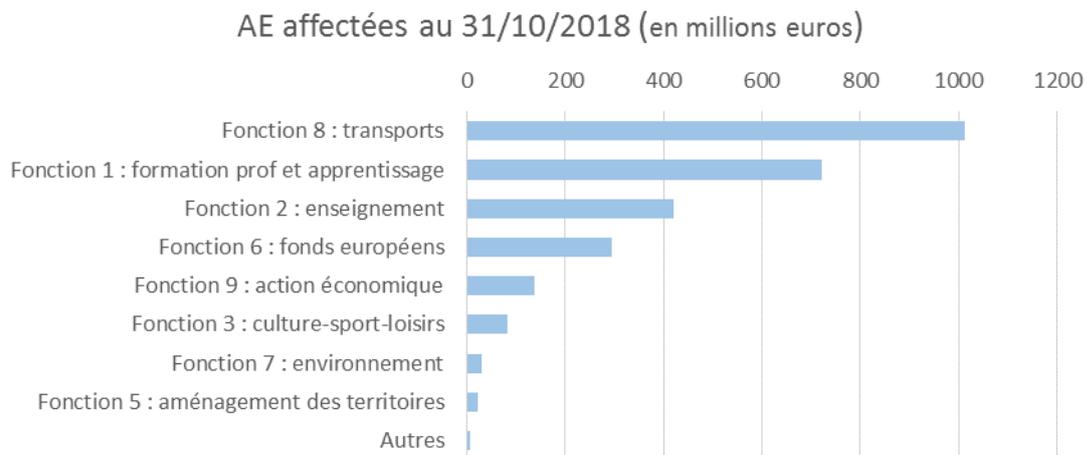
Ayant pour objectif d'améliorer la visibilité financière de la collectivité à moyen terme, cette analyse du stock au 31 octobre 2018 présente les AP et AE restant à mandater (affectées et non mandatées).

En investissement le stock affecté en AP au 31/10/2018 est de l'ordre de 3 047 millions d'euros et se répartit comme suit :



Les AP portant sur les travaux et équipements dans les lycées et autres établissements d'enseignement, les transports et l'aménagement du territoire représentent 70 % des affectations effectuées en section d'investissement.

Le stock affecté en AE au 31/10/2018 est de l'ordre de 2 730 millions d'euros et réparti comme suit :



Les AE portant sur les transports (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et apprentissage et l'enseignement représentent près de 79% des affectations réalisées en fonctionnement.

PARTIE II - Grandes orientations budgétaires 2019

PRIORITE « JEUNESSE EMPLOI FORMATION »

L'une des grandes missions originelles des Régions est l'éducation et la formation, une responsabilité particulière en ce qu'elle engage largement la possibilité, pour les personnes, et singulièrement pour les jeunes, de trouver les voies et moyens de se former, de se qualifier, de se réaliser pleinement sur le plan professionnel et, par suite, sur le plan personnel, en un mot de valoriser leurs potentiels.

La Région assume pleinement cette compétence et sa place et son rôle de chef de file des formations professionnelles initiales et continues, en s'attachant à s'inscrire dans une dynamique de concertation et de partenariat avec tous les acteurs institutionnels, économiques et sociaux et à intégrer finement les besoins des entreprises et des secteurs d'activités dans les différents territoires du Grand Est.

Au-delà, elle déploie des actions et des initiatives fortes pour encourager, valoriser et promouvoir tous les potentiels présents dans le Grand Est, et pour leur permettre de disposer des moyens de s'épanouir et de se réaliser.

Elle entend être ainsi la région des possibles pour tous les jeunes, pour les sportifs, pour toutes celles et ceux qui, à titre individuel ou collectif, contribuent, par leurs projets, leur engagement, leur créativité, à la vitalité et au dynamisme du Grand Est.

1- Emploi Formation : une responsabilité pleinement assumée pour assurer l'orientation et la qualification des personnes en lien avec les besoins des entreprises et du marché de l'emploi dans tous les territoires

Cette responsabilité pleinement assumée s'illustre par le fait que la Région inscrira son action dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement Compétences (PIC) 2019-2022, dans la continuité des plans 500 000 formations supplémentaires 2016, 2017 et du Plan d'Investissement des Compétences 2018. L'objectif de l'Etat est de répondre à un besoin additionnel de qualification pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification et pour les personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau inférieur ou égal au baccalauréat. Un objectif de 16 000 places de formation supplémentaires est visé pour 2019.

Plus globalement, la Région affirme son rôle de chef de file sur l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, contribuant en cela au développement économique, aux filières d'avenir et aux coopérations entre système éducatif et monde économique. Par ailleurs, son rôle est renforcé pour assurer la coordination et le pilotage du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO).

L'enjeu majeur de l'action régionale en matière de formation et d'orientation consiste, *in fine*, à favoriser l'emploi durable, le développement économique, la compétitivité et l'attractivité des territoires grâce à une offre de service et de formation performante.

Tant pour la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP- Performance Grand Est) que pour l'animation du

SPRO, la Région a engagé des concertations dès 2016 de manière à acter des cadres précis de coopération et de gouvernance avec ses partenaires institutionnels, économiques et sociaux.

De fait, la cohérence des interventions des différents acteurs doit être recherchée et les synergies trouvées, la Région ne disposant que d'une partie des moyens mobilisables sur son territoire. Elle pilote donc ces partenariats avec l'Etat, les autorités académiques et les branches professionnelles afin de définir des priorités au regard des besoins en compétences et des métiers de demain

Ces coopérations permettent de disposer, à l'échelle du Grand Est, d'un cadre d'intervention et de priorités pour les formations initiales et continues, la promotion des métiers, l'évolution professionnelle, la lutte contre les décrochages.

A ce jour, ont été définis :

- un cadre stratégique : PERFORMANCE GRAND EST - Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) ;
- des outils opérationnels (professions) : CONTRATS D'OBJECTIFS TERRITORIAUX (COT), dont les 7 premiers ont été validés en décembre 2017 : Sanitaire et Social, Numérique, Métiers de l'Artisanat, Agriculture-Viticulture-Paysage, Construction et Travaux Publics, Industrie, Bois ;
- un SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) : « outil clé » dans la construction des parcours professionnels.

1-1 Orientation professionnelle et Accompagnement des publics

Le Service Public Régional de l'Orientations (SPRO) tout au long de la vie doit à garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation, de qualité et organisés en réseaux. Et ce dans le cadre d'une organisation formelle des compétences respectives de l'Etat et de la Région.

Trois défis doivent être relevés : mettre la personne au centre du service, sécuriser les parcours, s'assurer d'une bonne connaissance des métiers, de leur représentation et de leur évolution.

L'objectif du « Conseil de l'Orientations du Grand Est », institué par la Région, est de fédérer tous les acteurs de l'orientation pour partager une culture commune et coordonner les initiatives.

Le budget proposé pour l'orientation tout au long de la vie et l'accompagnement des publics concerne notamment le SPRO Grand Est, dont l'ambition, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, est de proposer une offre de service de qualité en matière d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics ou encore le soutien à l'action des 44 Missions locales du Grand Est, membres du SPRO, opératrices du Conseil en Evolution Professionnelle.

En 2019, la Région préparera l'intégration de ses nouvelles compétences en matière d'orientation, avec notamment l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires et les étudiants.

1-2 Formation professionnelle continue

Plus de 50 000 demandeurs d'emploi sont formés chaque année dans le Grand Est. L'enjeu pour la Région est de **leur permettre de se qualifier pour réussir plus aisément leur insertion professionnelle.** Les moyens d'intervention de la Région sont articulés avec ceux des autres financeurs afin de renforcer l'efficacité de l'action et de produire des effets levier.

Un partenariat de qualité, structuré et conventionné avec Pôle Emploi, a été conforté. Il permet

d'articuler les achats de formation, de mobiliser toutes les places de formation offertes, et de sécuriser les parcours vers l'insertion professionnelle.

La Région renforcera ses démarches régionales et territoriales, en s'appuyant sur ses Maisons dans les territoires pour **développer des liens directs avec les entreprises** afin de détecter le plus en amont les opportunités d'emploi et les accompagner dans leurs projets de recrutement.

L'offre de formation est construite à partir des besoins en compétences exprimés par les acteurs locaux lors des Comités Territoriaux de Développement des Compétences et par les branches professionnelles dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

Des plans d'actions sectoriels et territoriaux sont élaborés en concertation avec les acteurs de la formation professionnelle, pour définir des priorités et modalités d'intervention, et donner tout son sens à l'action régionale, au-delà des listes de stages qui font l'objet de marchés ou de décisions ponctuelles.

Plusieurs types de réponses sont apportés : une offre de formation « socle récurrente », des accords-cadres avec de grands opérateurs de formation, des réponses conjoncturelles avec des formations « sur-mesure » en fonction des opportunités identifiées sur le terrain avec les Maisons de la Région et leurs délégués territoriaux.

L'offre est proposée sous la forme de parcours de formation dont le demandeur d'emploi pourra se saisir selon sa situation personnelle. Ainsi, les personnes n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en qualification pourront préalablement passer par des actions préparatoires.

De tous les financeurs de la formation, seule la Région intervient pour les phases en amont de la qualification, dans un contexte où, en Grand Est, près de 55 % des demandeurs d'emploi déclarent n'avoir qu'un niveau V ou infra.

L'offre de formation 2019 sera mise en œuvre dans le cadre d'un appel d'offre Grand Est, structuré autour de six items : confirmation et validation de parcours professionnel, objectif compétences de base, langue professionnelle, professionnalisation, passerelle vers la qualification, qualification.

La Région assure la gestion décentralisée du FSE et de l'IEJ pour un volume de dépense de près de 10M€ au bénéfice des porteurs de projets.

1-3 L'Apprentissage, une voie d'excellence

Le Grand Est compte plus de 39 000 apprentis dans 103 CFA.

La Région considère l'apprentissage comme une voie d'excellence vers la qualification et vers l'emploi. Aussi a-t-elle pour objectif la croissance des effectifs d'apprentis dans le cadre d'une maîtrise des coûts de l'apprentissage.

Cette croissance doit porter prioritairement sur les premiers niveaux de qualification afin de permettre aux jeunes éloignés de l'emploi d'accéder à l'apprentissage grâce à des dispositifs adaptés. Elle doit en outre s'opérer en cohérence avec les autres voies de formation initiale et continue, et faciliter les mixages de parcours et de formations.

Elle implique une écoute attentive des besoins des entreprises, rendue possible par la mise en place d'une carte des formations par apprentissage, palliant les carences géographiques et sectorielles constatées, dans le cadre du dialogue avec les branches professionnelles et les chambres consulaires.

Elle passe enfin par la mise en place d'un apprentissage de qualité, permettant aux jeunes de s'insérer durablement dans la vie professionnelle.

Un intérêt particulier sera porté à l'apprentissage transfrontalier. Les dispositifs existants avec l'Allemagne et le Luxembourg seront dynamisés et les conditions d'un développement avec les deux autres pays frontaliers du Grand Est seront recherchées.

Dans le domaine de l'immobilier, les principales orientations du projet de loi portant réforme de l'apprentissage et les conséquences en résultant pour les Régions dans la conduite d'investissements au bénéfice des CFA privés n'étaient pas connues à la date de rédaction du présent Rapport.

Dans l'attente des dispositions applicables et des choix de mise en œuvre qui seront retenus par la collectivité, le budget 2019 pour l'apprentissage dans le champ de l'immobilier, d'un montant de 220 000 €, sera prioritairement consacré à des travaux de maintenance lourde sur des bâtiments existants et propriétés de la collectivité.

1-4 Formations sanitaires et sociales

Les formations sanitaires et sociales s'intègrent pleinement dans la politique pour l'emploi menée par la Région. Les axes forts de l'intervention régionale sont les suivants :

- mise en œuvre d'une **offre de formation de qualité** répondant aux besoins des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, fortement impactés par les évolutions démographiques, sociales, économiques et sociétales ;
- détermination d'une **carte des formations adaptée aux besoins du territoire** en optimisant l'appareil de formation ;
- **adaptation de la formation à l'universitarisation et aux réingénieries de diplômes** ;
- **promotion des métiers et des carrières** dans ces secteurs porteurs d'emplois ;
- **sécurisation des parcours et amélioration de la vie des apprenants.**

2019 verra se concrétiser certaines propositions liées à la démarche d'**universitarisation des formations sanitaires**, dont la suppression du concours infirmier avec l'accès aux formations sanitaires et sociales via la plateforme PARCOURSUP pour les bacheliers.

2- Les lycées du Grand Est : des lieux privilégiés de connaissances, de réussite et d'épanouissement personnel et collectif

La Région s'attache tout particulièrement à développer et faciliter le fonctionnement des lycées et les conditions de vie des lycéens.

La stratégie d'accompagnement éducatif s'inscrit dans un contexte démographique globalement favorable. Les dispositifs définis en 2017 doivent offrir aux lycéens du Grand Est les meilleures conditions de réussite scolaire et d'insertion sociale et professionnelle.

Des projets d'envergure ont d'ores et déjà été mis en œuvre au cours des mois précédents.

La deuxième vague du « **Lycées 4.0** », lancée à la rentrée 2018-2019, permet de réduire la fracture numérique entre le collège et l'université et de favoriser de nouvelles pratiques pédagogiques. En 2019, le processus se poursuivra avec davantage d'ampleur, faisant du Grand

Est non seulement la première région numérique de France mais également un véritable exemple pour les autres Régions qui s'engagent progressivement dans la voie du manuel numérique.

Pour renforcer l'autonomie des établissements et donc un meilleur fonctionnement de ceux-ci, les autorités académiques ont accepté le principe d'un accord cadre pour rénover le pilotage des établissements. Une vingtaine d'établissements devraient s'engager dans la voie de **contrats d'objectifs et de moyens** au cours de l'année scolaire 2018 - 2019. **Les principaux axes de travail sont les suivants :**

2-1 Développer les usages du numérique.

Le service proposé aux utilisateurs finaux en termes d'infrastructures est cohérent sur l'ensemble du territoire. Un effort particulier est réalisé pour les lycées 4.0 avec l'installation des vidéo projecteurs inter actifs et le Wifi ouvert aux tablettes et portables personnels (BYOD = Bring Your Own Device).

Les services numériques montent en charge avec l'accompagnement, par la Région, des équipements individuels des élèves dans les lycées 4.0 ainsi que la fourniture des licences des ressources numériques aux élèves et enseignants.

La maintenance informatique de ces établissements, nouvelle compétence des Régions, fera l'objet d'un effort particulier avec la mobilisation des Chargés de Maintenance Informatique des Lycées (CMIL) dans le cadre d'une nouvelle organisation.

2-2 Investir dans les lycées publics et privés

Il s'agira d'assurer les dépenses liées aux opérations immobilières dont les livraisons seront totales ou partielles en 2019 et pour les équipements pédagogiques, à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement liées aux ouvertures de formations, rénovations de diplômes ou amélioration du parc d'équipements, dans le cadre d'une démarche projet pour les lycées et d'un partenariat opérationnel entre la Région et les autorités académiques.

2019 s'inscrit, pour les lycées et CFA publics, dans la continuité de la démarche pluriannuelle des investissements programmés à leurs différents stades d'avancement (études préalables, programme, phase d'études, travaux engagés) et de la prise en compte de trois programmes dans une cohérence générale et de couverture de l'ensemble du territoire :

- poursuite du programme d'accessibilité des ERP (Ad'AP) avec engagement de la 2^{ème} tranche ;
- nouveau programme d'amélioration des conditions de travail des agents ATTEE ;
- nouveau programme d'audits préalables pour la mise en œuvre d'un plan de rénovation énergétique à moyen et long termes.

Les structures d'enseignement - lycées et CFA publics - constituent un ensemble de 2 790 bâtiments représentant près de 5,1 millions de m² de surface hors œuvre brute et une emprise foncière globale d'environ 1 700 ha.

Au titre de 2019, les opérations suivantes seront menées :

- **au titre du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) :** poursuite de nombreuses opérations pluriannuelles de restructuration, reconstruction, extension de lycées et de CFA publics et opérations en phase de programmation ou d'études pré-opérationnelles ;

- **au titre du Programme pluriannuel d'investissement de maintenance (PPM)** : mise en œuvre de la politique de conservation et d'amélioration régulière du patrimoine immobilier propriété de la collectivité et interventions cibles :
 - gros entretiens - renouvellement d'équipements et adaptations pédagogiques pour maintenir le patrimoine et la mise à niveau réglementaire, programmes de raccordement à des réseaux de chaleur et opérations spécifiques de rénovation thermique (pré-diagnostic énergétique réalisés en 2019);
 - poursuite des actions de mise en accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmée) des bâtiments dont les échéances des actions ont été fixées dans chaque Ad'AP ;
 - mise en œuvre du programme d'Amélioration des Conditions de Travail en Etablissements pour les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (PACTE ATTEE) ;
 - dépenses accords-cadres courantes et dépenses imprévisibles pour faire face à des interventions relevant de maintenance en investissement couvertes par des enveloppes à abonder année après année.
- **au titre des Investissements en contrats de partenariat** contractés avec des partenaires privés pour 5 lycées en territoire lorrain (PPP) et 15 lycées en territoire alsacien (CPE) ;
- au titre des projets informatiques.

S'ajoute à cela, le programme d'entretien et de maintenance courante, qui concerne pour l'essentiel la maintenance technique (intervention courante ou urgente) de toutes les composantes immobilières, notamment des équipements techniques pour les lycées non concernés par des opérations lourdes de maintenance ou d'investissements pluriannuelles.

2-3 Faciliter le fonctionnement des lycées

L'optimisation des moyens de fonctionnement pour les lycées et la juste répartition des moyens humains (ATTEE) sont les principaux enjeux. Une nouvelle modélisation des calculs des moyens sera harmonisée en 2019. Dans ce cadre une juste répartition des moyens humains sera recherchée par l'expérimentation d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des compétences). Elle permettra un accompagnement de la politique d'affectation des Agents ATTEE recentrée sur les métiers constituant la base du service à mettre en œuvre dans les lycées. Les autres métiers seront mutualisés entre établissements.

Pour accélérer la dynamique « transition écologique », l'expérimentation lancée en 2018, « **Lycée en transition** », sera poursuivie avec l'intégration de nombreuses actions de développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, suppression des produits phytosanitaires).

3- Le Grand Est, une région qui accompagne et valorise sa jeunesse, encourage les activités et les performances sportives et favorise l'engagement dans la vie de la Cité

La Région impulse et accompagne les projets dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Elle décline également les engagements de la Région dans le domaine de l'égalité femme-homme et favorise les actions en faveur de la démocratie participative et de l'interreligieux.

3-1 Une Politique Jeunesse ambitieuse et innovante

Déclinées au travers des **quatre défis** qui structurent la Politique régionale de la Jeunesse, les orientations budgétaires 2019 témoignent de la mise en œuvre dynamique de l'ensemble des dispositifs spécifiquement dédiés à tous les jeunes de 15 à 29 ans du Grand Est. Elles témoignent de la volonté forte de la Région de les accompagner à toutes les étapes de leur parcours vers l'autonomie et la citoyenneté.

Le budget Jeunesse 2019 permettra de **poursuivre le déploiement des crédits Animation Vie Lycéenne** et de doter les avantages « Sports » de la carte Jeunes pour tous les lycéens du Grand Est.

2019 verra notamment la poursuite du déploiement du dispositif « **Jeun'Est** ». Cette carte, lancée à l'été 2018, comporte les anciens dispositifs Lycéo et Multipass+ pour les « portes monnaies » aides aux livres à l'attention des établissements n'étant encore inscrits dans la démarche « ressources numériques », ainsi que de nombreux dispositifs pour les jeunes.

Des contributions essentielles proviennent d'autres budgets sectoriels de la Région, qui participent activement à la stratégie Jeunesse : au titre de la Formation et de l'Orientation pour la thématique « Orientation professionnelle des Jeunes » (Défi 1) et Mini-entreprises » (Défi 2), au titre de la Compétitivité et de la Connaissance pour les mobilités internationales des étudiants (Défi 4) et la Vie étudiante (Défi 3).

Défi 1. Une Région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle

➤ Accompagnement et information des jeunes

La majorité des actions qui participent de ce défi relèvent de la Politique de Formation et d'Orientation :

- le **Service Public Régional de l'Orientation Grand Est**, dont l'ambition est, grâce à une coordination régionale et territoriale établie, de proposer une offre de service en matière d'orientation tout au long de la vie pour tous les publics ;
- la **lutte contre le décrochage et la prise en charge des jeunes sortants du système scolaire** constituent un axe prioritaire de la stratégie régionale en matière d'orientation. La Région, conformément à la loi du 5 mars 2014, coordonne et pilote les acteurs du SPRO, dont les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires. Le Conseil d'orientation Grand Est a intégré la problématique des apprentis et des étudiants dans la stratégie régionale de lutte contre le décrochage ;
- les **actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi** : conventions « promotion des métiers » avec les Branches professionnelles, Prix pour l'égalité et la mixité des métiers, Promotion des métiers, programmes territoriaux d'actions du SPRO, Forums des Métiers, Forum étudiants, Rencontres de l'évolution professionnelles, etc. ;
- les 44 Missions locales du Grand Est, actrices essentielles de l'orientation et de la formation professionnelle tout au long de la vie, avec lesquelles la Région conventionne de façon globale et pluriannuelle. Par ailleurs, la Région réaffirme un accompagnement des Missions locales sur tous ses champs de compétences au travers d'une convention unique globale, pluriannuelle depuis 2018.

Deux dispositifs sont pilotés en propre au titre de la Politique Jeunesse :

- le **soutien à l'accès au logement des jeunes en mobilité professionnelle** favorise l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels. Il s'inscrit dans le volet

Logement du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles. En 2019, le réseau des acteurs chargés d'accompagner les jeunes vers le logement autonome sera densifié, notamment en milieu rural ;

- **l'appui au réseau des Centres d'Information Jeunesse** répond à plusieurs objectifs : offrir aux jeunes une information généraliste de qualité, disposer d'un observatoire des usages et pratiques des jeunes, organiser des rencontres thématiques avec des jeunes, notamment.

Défi 2. Une Région qui encourage et soutient l'entrepreneuriat des jeunes

Le « **Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes** », déployé sur l'ensemble du territoire en 2018, a trouvé toute sa place dans le développement de la création d'entreprises par les plus jeunes. En 2019, la valorisation des projets et des parcours des jeunes porteurs sera recherchée.

Le dispositif des **Mini-entreprises**, inscrit dans une approche pluriannuelle, sera davantage ouvert aux publics des Missions locales tandis que le nombre de journées « Innov' » organisées sur le territoire régional sera augmenté.

Défi 3. Une Région qui se mobilise pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes

Le dispositif « **Animation de la Vie Lycéenne** » couvre désormais l'ensemble du territoire par le biais d'une convention triennale 2018-2020. Il permettra à tous les lycéens d'appréhender trois thématiques au cours de trois années de scolarité : l'altérité avec le « Mois de l'Autre », la citoyenneté, et le devoir de mémoire.

La Région encourage les jeunes à développer toutes les formes de citoyenneté active par le biais de dispositifs dédiés : « **Expériences de jeunesse** », « **Service civique en milieu rural** », « **Soutien à l'engagement des jeunes** », « **Grand Est Jeunes Talents** ».

Le Conseil Régional des Jeunes participe de cette priorité. Composé de 72 jeunes, il est invité à se prononcer et à faire des propositions sur les politiques régionales concernant les jeunes. Il procède en responsabilité à l'instruction des dossiers déposés par d'autres jeunes au titre du dispositif « Expériences de jeunesse ».

L'engagement des jeunes en milieu rural est encouragé, notamment au travers du Service Civique, que la Région soutient.

En 2019, la Région renforcera l'accueil, au sein de ses Services et Maisons dans les territoires, de Volontaires du Service Civique, qui se verront confier des missions de promotion et d'information des dispositifs régionaux en faveur de la jeunesse. Elle en accueillera 50 en 2019, un chiffre en nette augmentation (15 jeunes en 2017, 30 en 2018).

En complément des dispositifs d'aide à la vie étudiante mis en place depuis 2017, la Région lancera un **dispositif de soutien aux étudiants du Grand Est** afin de les accompagner dans leur cursus et d'améliorer leurs conditions d'études.

Défi 4. Une Région qui élargit les horizons

Le Comité RÉgional de la MOBilité (COREMOB) du Grand Est, installé en février 2017, met en réseau les acteurs régionaux concernés pour permettre un accès plus large des jeunes aux expériences de mobilité, singulièrement aux **mobilités transfrontalières** dont le développement est encouragé.

Le soutien à la mobilité des étudiants a été redéfini pour toucher le plus grand nombre

d'étudiants et de filières. Il concerne tant les formations que les stages en entreprises à l'étranger, avec une bonification aux mobilités transfrontalières. La Région maintiendra son dispositif de soutien à la mobilité des étudiants avec plus de 6 000 études ou stages à l'étranger soutenus, facilitant à terme leur intégration dans la vie professionnelle.

2019 verra l'affirmation du dispositif Jeun'Est », projet phare et transversal lancé à l'été 2018. Ce nouvel outil, au contenu attractif (culture, sports, « bons plans », etc.), est un vecteur fort de rapprochement entre la collectivité régionale et les jeunes du Grand Est.

3-2 - Le Grand Est, région de pratiques sportives pour tous et sur tous les territoires

Le transfert des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Reims, Nancy et Strasbourg acté par des conventions d'objectifs et de moyens, la signature de contrats quadriennaux de partenariat avec les ligues, et la dynamique engagée autour de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, ont incité la Région à lancer en 2018 une nouvelle phase de son engagement en faveur du Sport, vecteur d'attractivité, d'excellence, d'identité et de rayonnement du Grand Est.

En 2019, la politique sportive régionale confortera les axes prioritaires mis en exergue dans le Schéma Régional de Développement du Sport :

- **le Haut niveau**, en faveur des clubs et des sportifs, témoins du potentiel régional sur le plan national, voire international ;
- **une approche plus territoriale, avec une attention particulière portée au développement de l'animation et de l'offre de pratique sportive**, créant un véritable maillage des disciplines à l'échelle du Grand Est.

Accompagner le sport de haut niveau

330 clubs de haut niveau ont bénéficié d'une aide régionale au titre de la saison sportive 2017-2018, pour un montant total de 7,2 M€ en 2018 (42,5 % du budget Sport). Pour **accompagner le très haut niveau vers les compétitions européennes et renforcer le soutien aux clubs amateurs** participant à l'animation des territoires, ces crédits seront revalorisés afin de mettre en place des barèmes de bonification pour toute qualification européenne ou initiative de coopération/mutualisation à l'échelle d'un bassin de vie.

Le **soutien aux sportifs de haut niveau** sera renouvelé et adapté aux nouvelles listes ministérielles de recensement des athlètes. Une vingtaine d'entre eux seront identifiés au sein d'une **Team Grand Est** et mobilisés pour communiquer autour des valeurs sportives et des priorités régionales.

La **Communication sportive**, qui se traduit par la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, vecteurs de promotion et de valorisation du Grand Est à l'échelle nationale et mondiale, notamment pour le positionnement comme "expérience de territoire Paris 2024", sera reconduite.

La Région reconduira de même son partenariat avec les télévisions locales qui consacreront une émission spécifiquement dédiée à un sujet sportif.

Favoriser une offre sportive de proximité

En 2019, le **partenariat quadriennal sera poursuivi avec les ligues et comités sportifs régionaux ainsi qu'avec le Comité régional olympique et sportif, fusionnés à l'échelle du Grand Est.**

Par ailleurs, la dynamique autour des JOP Paris 2024 incite les clubs et collectivités locales à **accueillir en Grand Est l'organisation de compétitions sportives officielles, d'un niveau national minimum**, et à promouvoir le sport de haut niveau auprès du grand public. La Région accompagnera ces opérations.

Un maillage territorial équilibré des infrastructures sportives

L'offre sportive ne pouvant se construire sans un maillage d'équipements adaptés et performants, **un dispositif dédié** a été mis en place en 2017 sur l'ensemble du territoire, avec un effort particulier pour les projets d'investissements sportifs répondant aux normes fédérales d'un niveau national minimum. D'importants dossiers sont en cours, dont la restructuration de la tribune Sud du Stade St Symphorien à Metz ou la création du Crédit Mutuel Forum à Strasbourg

En complément des projets d'investissements sportifs et des conventions quadriennales avec les ligues, **l'aide à l'acquisition de matériel sportif** sera maintenue.

Enfin, la **redynamisation de la Maison régionale des Sports** suite à l'audit lancé en 2018 sera assurée, en étroite collaboration avec le Comité régional olympique et sportif.

En matière d'immobilier

La Région, propriétaire des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Strasbourg, Nancy et Reims, poursuivra en 2019 la gestion du foncier dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement déjà engagé pour les travaux les plus urgents, et en cours de finalisation sur la base d'une vision à moyen terme du plan de développement de chaque établissement.

Le programme d'intervention 2019 dans les ensembles immobiliers constitutifs des CREPS s'inscrit dans les priorités d'action pour les trois sites régionaux.

2019 sera ainsi consacré aux travaux de reconfiguration d'un terrain de football en terrain synthétique au CREPS de Reims et au démarrage des études afférentes à trois opérations lourdes d'investissement portant sur la restructuration de bâtiments à usage d'hébergement et de halle des sports des CREPS de Nancy et Strasbourg.

- 3-3 Vie associative et engagement citoyen

Dans le domaine de la vie associative, particulièrement riche et dynamique dans le Grand Est, 2019 verra la mise en place d'un dispositif renouvelé et agile, sous forme d'un fonds de soutien aux projets associatifs de proximité, doté d'une enveloppe en fonctionnement mais surtout de moyens en investissement. Il s'articulera par la suite avec un portail dédié aux associations, apportant à ce public cible une vision globale des aides régionales.

Dans cette logique, le soutien aux têtes de réseaux associatives relevant de l'Education populaire fera l'objet d'une approche croisée avec la politique Jeunesse, pour structurer des partenariats transverses.

La Région développera également des initiatives dans le domaine de l'égalité femme-homme et favorisera les actions en faveur de la démocratie participative et de l'interreligieux, autant de questions qui participent de la qualité et de la vitalité du « vivre ensemble » dans le Grand Est.

Pour l'ensemble des actions participant de la Priorité « Jeunesse, Emploi, Formation », le montant des orientations budgétaires 2019 dépassera le milliard d'euros.

PRIORITE « MOBILITES »

1- L'intermodalité en Grand Est, vecteur d'innovation et de progrès social

Chef de file de l'intermodalité, la Région continue de **renforcer ses outils en matière d'information multimodale, de tarification, de billettique**, etc. pour permettre aux citoyens d'organiser plus facilement leurs déplacements en transports en commun.

La mobilisation de tous les acteurs, à l'échelle nationale autour des « Assises de la Mobilité » en 2017 et régionale autour du SRADDET, a mis en exergue la **nécessité d'envisager désormais la mobilité comme un service**. Ce concept, désigné par l'acronyme anglais MaaS (Mobility as a Service), vise à tirer parti des innovations digitales pour moderniser et fluidifier le service rendu à l'utilisateur. La Région poursuivra son action en ce sens en 2019, avec l'extension de la carte SimplicitéS à l'ensemble du territoire régional et la poursuite du projet d'application mobile de vente de titres de transports interopérables. Par ailleurs, les trois calculateurs d'itinéraires existants convergeront en avril 2019 vers un outil régional unique, véritable assistant numérique de mobilité.

Pour mener à bien ces démarches, **la Région assurera pleinement son rôle de chef de file en termes de gouvernance des Autorités Organisatrices**. Elle a pour ambition de piloter une « **Conférence régionale des mobilités** » entre les partenaires pour avancer de concert sur la mise en œuvre d'outils de service à l'utilisateur des transports. Cette gouvernance s'appuiera sur **une charte de l'intermodalité**, signée par chaque Autorité Organisatrice, et se déclinera en projets opérationnels : billettique, tarification, information multimodale, etc.

Parallèlement, le dispositif d'intervention « **Ambassadeurs de la Mobilité** », cofinancé avec l'ADEME sur 7 territoires, entre dans une phase d'actions avec l'appui d'animateurs dédiés, chargés de **sensibiliser et d'expérimenter des solutions de mobilité innovantes adaptées aux territoires et aux publics**.

Le développement de l'intermodalité entre les différents modes de transport nécessite que le réseau régional, épine dorsale du système global de mobilité irriguant le Grand Est, soit équipé de points d'arrêt facilitant l'interconnexion entre les offres de transport et simplifiant les correspondances pour les usagers.

En ce sens, la Région maintiendra ses volumes d'engagement pour permettre la poursuite du déploiement du Schéma Directeur de Services en gare sur le réseau régional, la mise en œuvre de projets d'amélioration de l'intermodalité dans les gares régionales par le **dispositif DIRIGE** et des opérations de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des gares inscrites au **Schéma Directeur Régional d'Accessibilité**.

2- Une action renforcée en faveur de la mobilité des personnes dans tous les territoires

Conformément à la feuille de route annoncée en 2017 lors du transfert de compétence des transports interurbains et scolaires, les études en cours proposeront des principes de structuration de l'offre routière à l'échelle du Grand Est au 1^{er} semestre 2019.

Les marchés de transport des réseaux routiers scolaires et interurbains de l'Aube et des Ardennes seront renouvelés pour la rentrée de septembre 2019. Simultanément, la vente à distance sera généralisée sur la grande majorité du territoire, permettant ainsi la vente par internet des cartes de transports scolaires pour les familles au travers d'une politique de développement volontaire du digital en matière de mobilité. Les premières mises en accessibilité des points d'arrêt de transports routiers seront portées par le budget 2019, au travers du schéma directeur de mise en accessibilité

programmée sur le réseau du Bas-Rhin, choisi comme secteur pilote de cette politique pour la Région.

2019 verra également un développement volontariste de l'offre routière régionale de moyenne et longue distance : après la suspension de la ligne ferroviaire entre Pont-Saint-Vincent et Vittel en décembre 2016 suite au désengagement financier de l'Etat pour l'entretien du réseau capillaire, une nouvelle offre routière étoffée est mise en place depuis septembre 2018, avec la création de liaisons directes entre Nancy, Contrexéville et Vittel, auxquelles s'ajoute une desserte fine et fréquente de l'Ouest vosgien.

Après la reprise de la ligne Paris-Troyes-Belfort-Mulhouse au 1^{er} janvier 2018, et l'extension de la gamme tarifaire Grand Est jusqu'à Paris (ainsi que pour la ligne Vallée de la Marne), 2019 permettra de **stabiliser l'offre ferroviaire en place et concentrera les efforts sur la qualité de service et l'information des voyageurs**. La Région poursuivra le **renforcement des liaisons Est-Ouest et avec les territoires voisins**, en proposant : 2 allers-retours quotidiens supplémentaires entre Paris et Troyes, de nouvelles liaisons ferroviaires Paris-Vittel pendant la saison touristique, 2 nouveaux allers-retours quotidiens interrégionaux entre Nancy et Dijon via Neufchâteau pour pallier la suspension de la desserte TGV vers le Sud de la France pendant les travaux de la gare de Lyon Part-Dieu, et 1 aller-retour ferroviaire quotidien entre Charleville-Mézières et Lille depuis septembre 2018.

S'agissant du **matériel roulant ferroviaire**, la Région engagera en 2019 les acquisitions permettant de préparer les projets de développement d'offre à moyen et long terme, portant **en priorité sur les liaisons ferroviaires avec l'Allemagne et le Luxembourg**, qui nécessiteront l'acquisition de Régiolis transfrontaliers et de TER 2N NG supplémentaires. En complément, une commande de Régiolis périurbains permettra de répondre aux besoins de capacité du parc de matériel roulant pour développer les liaisons autour des métropoles, notamment Strasbourg dans le cadre du projet de Réseau Express Métropolitain (REM). La Région poursuivra ses **investissements dans la maintenance et la modernisation des matériels roulants**, notamment sur la ligne Vallée de la Marne, avec un programme de rénovation des voitures Corail et l'acquisition de 6 locomotives BB 26 000.

La mise en œuvre d'une offre de transports ferroviaire régionale performante et attractive nécessite par ailleurs le maintien d'**un haut niveau de qualité des infrastructures ferroviaires**, un enjeu d'ampleur principalement pour le réseau capillaire voyageur et fret. En effet, les conclusions des Assises Nationales de la Mobilité ont mis en lumière l'étendue du sous-entretien qui a fragilisé ces réseaux au cours des dernières décennies, nécessitant l'engagement d'un programme d'intervention d'ampleur, avec des actions innovantes pour garantir leur pérennité.

En cela, **la Région compte peser dans les débats autour du vote de la Loi d'Orientation sur les Mobilités**, notamment pour engager dès le début de l'année 2019 les nécessaires négociations en vue de la **mise en place de nouvelles sources de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs affichés par le Gouvernement en termes d'amélioration des mobilités du quotidien**. Dans cette perspective, et au regard des avances déjà réalisées par la Région pour le compte de l'Etat en 2017 et 2018 sur plusieurs opérations du Contrat de Plan État Région (CPER), la Région attend de celui-ci qu'il respecte ses engagements pour mener, dans les délais prévus, les opérations de régénération du réseau permettant de maintenir l'offre ferroviaire définie par la Région. Celle-ci poursuivra également son **engagement pour la préservation et le développement du réseau capillaire fret** dans le cadre de son nouveau dispositif CAPFRET.

Pour l'ensemble des infrastructures ferroviaires, l'effort, déjà soutenu en 2018, sera amplifié en 2019 afin de poursuivre les opérations structurantes inscrites au CPER, telles que la 4^{ème} voie Strasbourg-Vendenheim, l'électrification de la ligne Paris-Troyes, la rénovation de la ligne Charleville-Givet, la régénération des lignes capillaires (notamment Reims-Fismes et Sarreguemines-Béning), et l'engagement des premières opérations liées au développement de la capacité sur la ligne Metz-Thionville-Luxembourg dans le cadre du Protocole Franco-Luxembourgeois signé en mars 2018, ou l'augmentation de capacité du nœud ferroviaire de

Mulhouse.

La Région poursuivra son **accompagnement des projets routiers et fluviaux inscrits au CPER 2015 – 2020**. Ainsi, en termes d'infrastructures routières, après l'inauguration de l'A304 à l'été 2018, les crédits seront concentrés en 2019 autour des opérations déjà engagées : principalement la VR52, la RN4, la mise à 2x3 voies de la rocade Nord de Mulhouse entre les échangeurs RN66 et RD430, le contournement de Châtenois et la seconde phase de la rocade Sud de Strasbourg. La Région participera activement aux prochaines étapes de concertation publique pour les projets structurants que sont l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg et l'A31 bis.

Enfin, la mise en œuvre du volet portuaire et fluvial du CPER traduira l'**engagement de la Région pour une performance et une compétitivité renforcées des plateformes logistiques multimodales**. La collectivité a joué un rôle majeur dans l'émergence et la consolidation des 4 structures de pilotage que sont les Syndicats Mixtes Ouverts des ports de Colmar, Mulhouse, d'Europort et des Ports lorrains. En 2019, elle se mobilisera au sein de ces entités qui poursuivront, chacune selon son degré d'avancement, la mise en place des futurs exploitants (SEMOP) en charge du développement industriel et commercial de ces équipements.

Les conclusions des démarches menées dans le cadre des Assises Nationales du Transport Aérien sont attendues. Elles permettront de préciser la **stratégie d'intervention de la Région pour les aéroports d'intérêt régional**, et ce notamment dans un contexte accru de concurrence avec les plateformes étrangères proches du Grand Est.

Pour l'ensemble des actions participant de la Priorité « Mobilité », le montant des orientations budgétaires 2019 est de plus de 880 M€

PRIORITE « ATTRACTIVITE »

La Région entend mettre encore plus fortement en synergie celles de ses politiques qui participent de l'attractivité, de la notoriété, en un mot de la force du Grand Est.

Ces politiques se rapportent aux atouts spécifiques dont est dotée notre région, des atouts parfois peu ou mal connus dans notre territoire même, et qu'il convient donc de valoriser et de promouvoir car ils constituent autant de caractéristiques distinctives et d'avantages comparatifs pour le Grand Est.

Ainsi, élément essentiel du développement local, de l'attractivité du territoire et de la cohésion sociale, **la culture participe fortement d'une économie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation.**

De même, l'action déployée par notre collectivité dans le domaine du tourisme répond un enjeu majeur tant en termes d'attractivité touristique et économique, que de contribution à la définition d'une véritable image du Grand Est, d'une identité territoriale commune, partagée et porteuse de valeur. Définie à l'issue d'un travail de convergence, la stratégie régionale se met en œuvre dans le cadre du Schéma régional de développement touristique (SRDT), qui répond aux exigences d'attractivité, d'excellence et de proximité et entend promouvoir une filière qui représente à elle seule 4% de l'emploi régional.

Participent de l'attractivité du Grand Est son **positionnement transfrontalier privilégié**. Les coopérations et échanges au quotidien avec les régions voisines seront développées dans tous les champs de compétence de notre collectivité, singulièrement dans les domaines de la formation, de l'emploi, de la recherche et des transports. De même sera particulièrement mise en exergue la situation du Grand Est, **région naturellement européenne et largement ouverte à l'international.**

Enfin, la politique régionale dédiée aux secteurs agricole, viticole et forestier, éléments forts de la compétitivité et de la notoriété du Grand Est, répond de manière concertée et innovante aux défis et enjeux prioritaires de l'amont à l'aval des filières à l'échelle de la région.

Ces synergies positives sont placées au service de la première de nos priorités : l'emploi, qui, fait l'objet d'une politique forte en faveur de la compétitivité, de l'innovation et du soutien aux entreprises conformément au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) mis en œuvre en 2017.

1- La compétitivité des entreprises et l'innovation, fers de lance du développement régional

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII Grand Est – élaboré en très large concertation, propose une stratégie partagée, volontariste et offensive, structurante et fédératrice, au service du développement et de la croissance économique, de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

1-1 Internationalisation des entreprises

L'appui au développement des entreprises régionales sur les marchés internationaux demeurera structuré autour du **parcours Be Est Export** initié en 2018 avec, en 2019, une nette montée en charge de la mobilisation de l'aide « Post-diagnostic » qui accompagne de façon

opérationnelle le déploiement des plans d'actions export des bénéficiaires. L'étape initiale du parcours (prestation de conseil – diagnostic et accompagnement au ciblage de marché) fera l'objet d'une évaluation sur la base du retour d'expérience et d'un recueil des besoins des premiers bénéficiaires (51 entreprises début octobre 2018), pour en ajuster et en étayer le contenu dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence initiée au cours du premier semestre.

Le dispositif régional d'appui aux salons et missions de prospection à l'étranger sera poursuivi, l'objectif étant **d'accompagner à nouveau 200 entreprises sur une quarantaine d'actions** s'inscrivant dans les secteurs et marchés prioritaires identifiés dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII°).

En matière de prospection et d'accompagnement des projets d'investissement étrangers, **des moyens renforcés seront déployés pour assurer une promotion coordonnée et ciblée des territoires du Grand Est**, selon leurs spécificités et leurs principaux atouts, la Région veillant à conforter son rôle d'interlocuteur clé de Business France.

1-2 Financement des entreprises

Les instruments financiers mis en place notamment avec Bpifrance (garanties, prêts de développement des PME et prêts Croissance TPE), désormais pleinement opérationnels, ont trouvé leur place dans le paysage du financement des entreprises. Ils seront reconduits en 2019 pour **permettre aux PME régionales de financer leurs projets d'investissement et de développement en complément des interventions bancaires.**

L'accès au crédit est ainsi facilité par une palette d'instruments financiers très opérationnels et rapidement mobilisables.

L'AMI « Modernisation des PME », mis en place pour stimuler l'investissement productif dans les PME, a permis d'accompagner, depuis juillet 2017, 165 PME pour près de 4 800 salariés, grâce à un engagement régional de 19 M€. Cette opération sera confortée en 2019 pour **accompagner les entreprises dans leur adaptation aux mutations industrielles.** Les plus performantes d'entre elles pourront se voir proposer d'intégrer l'Accélérateur PME Grand Est, dont la 2ème promotion démarrera au printemps 2019, avec **20 PME destinées à devenir les ETI de demain.**

Il conviendra, par ailleurs, de poursuivre le travail engagé sur les problématiques de renforcement de fonds propres que connaissent les entreprises, notamment en période de reprise économique. Cette réflexion, entamée dès 2017, devrait donner lieu en 2019 à la **création d'un grand fonds d'investissement régional.**

Pour optimiser la mise en œuvre de ses politiques économiques sur les territoires, la Région a prévu dans son SRDEII la création **d'agences de développement économique, outils territoriaux portés en commun avec les EPCI et les acteurs économiques locaux.** 2019 verra la mise en place opérationnelle des agences de Meuse, des Vosges et de la Marne, qui rejoindront celles déjà existantes : Ardennes Développement, Business Sud Champagne, Moselle Attractivité, Inspire Metz et ADIRA.

Dans le **domaine très porteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, la politique volontariste déployée par la Région en faveur des associations et des entreprises de l'ESS contribue à structurer un maillage territorial en milieu urbain et en zone rurale, au service de chacun, notamment des publics fragiles que sont les jeunes et les chômeurs de longue durée.

L'offre de service des structures de l'ESS touche à tous les domaines de compétence régionale : économie, culture, sport, tourisme, lien social, circuits courts, agriculture, etc. Les enveloppes dédiées aux principaux dispositifs de l'ESS et de la vie associative sont donc envisagées sous l'angle de la transversalité, au service non pas de la seule politique de développement économique mais de l'ensemble des acteurs des territoires.

Ainsi, le **dispositif « Emploi associatif »** initié en novembre 2016, révisé en juillet 2018 dans une version mieux adaptée à la réalité des besoins, a permis d'accompagner la création de plus de 124 ETP associatifs en CDI à ce jour, dont plus de la moitié occupés par des jeunes de moins de 29 ans.

1-3 Accompagnement à l'artisanat et à la création d'entreprises

Le **dispositif Be EST Entreprendre** a été mis en œuvre en 2018, avec le conventionnement d'une quarantaine d'opérateurs dédiés à la création-reprise d'entreprises et à la structuration de réseaux à l'échelle des territoires des Maisons de la Région. Le réseau BEE entre dans sa phase pleinement opérationnelle et permettra de soutenir les objectifs visés : 2 000 parcours complets proposés aux porteurs de projets en création et 3 000 projets financés.

Cette politique volontariste, inscrite dans le SRDEII, doit **accompagner la création d'activités pérennes au plus près des territoires**. Elle doit également favoriser, par un volet formation et pour les publics cibles concernés, notamment les jeunes, le maintien de forces vives en région.

Dans le même souci d'assurer l'attractivité des territoires par le maintien de services de proximité, l'**AMI « Artisanat de demain »**, révisé en mai 2018, montera en puissance (100 dossiers soutenus par session) pour permettre aux artisans de moderniser leurs outils de production et assurer une offre de qualité en phase avec les attentes d'une clientèle locale.

Les outils financiers mobilisés, notamment les prêts d'honneur et garantie, sont essentiels au développement de TPE de proximité dans les territoires. Leur capacité à soutenir les porteurs de projets favorise l'innovation et la création d'emplois durables.

1-4 L'ambition d'être la région leader européen de l'industrie du futur

Les orientations 2019 poursuivent l'ambition de structurer l'écosystème régional innovation de soutien aux entreprises **en consolidant l'agence Grand e-nov et en accompagnant les pôles de compétitivité dans leur démarche de labellisation** Phase IV, ainsi que les clusters dans leur logique de déploiement sur le Grand Est.

Pour **accentuer l'émergence de projets innovants et leur mise sur le marché**, plusieurs opérations structurantes seront soutenues, à l'instar du projet S3 PRIESM autour de la santé sur le territoire alsacien, de la deuxième phase d'équipement du programme FEERIX porté par le CRITT AERIAL ou du soutien aux filières dans le cadre du PIA BE EST Filières d'avenir, fonds doté de 5M€, à parité avec l'Etat. Dans ce cadre, **la Région lancera également un nouvel appel à manifestation d'intérêt Grand'Esteur**, afin de faciliter le lancement d'innovations via des grandes entreprises, prêtes à tester les premières versions développées par des start-ups ou PME.

Dans une logique de transformation du tissu économique, la Région lancera son **3^{ème} appel à projets économie numérique**, avec un montant équivalent aux années précédentes, maintiendra ses soutiens aux projets innovants (aide aux projets individuels, aide aux primo innovantes, partenariat bpifrance) et lancera l'accélérateur start-ups, en s'appuyant sur l'opérateur Grand e-nov. Par ailleurs, elle finalisera sa **stratégie dans le domaine très porteur de la bioéconomie**, suite aux Etats Généraux organisés mi 2018 et mettra en œuvre les premières actions.

L'excellence de la recherche en Grand Est est soutenue au travers des contrats (Contrat de plan Etat-Région, CTSCE) et du Fonds régional de recherche reconduit en 2019. Elle **s'appuie aussi sur le positionnement transfrontalier de la région**, avec l'intégration dans les deux espaces Grande Région et Rhin Supérieur. Pour le second, l'appel à projets Offensive Sciences se poursuit avec le soutien aux projets du Rhin Supérieur associant des établissements académiques du Grand Est, d'Allemagne et de Suisse.

Le plan Industrie du futur constitue aujourd'hui un des **axes du SRDEII** adopté en 2017 qui vise à **faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur**.

Aujourd'hui, les entreprises doivent intégrer les nouvelles technologies et méthodes de production tout en optimisant les ressources énergétiques et en repensant la place de l'homme dans l'entreprise. C'est ainsi qu'elles pourront se développer, conquérir de nouveaux marchés, et créer de l'emploi.

Fort de ce constat, le plan régional vise à faire progresser les entreprises régionales sur la chaîne de valeur, leur faciliter l'accès aux marchés internationaux, et créer un écosystème favorable à l'accueil des industries du futur et des développeurs de technologies. Pour 2019, la poursuite du **plan régional « Industrie du futur »** se traduira par :

- **l'accompagnement** de 100 à 150 entreprises (298 entreprises accompagnées en 2018) pour les aider à devenir industrie du futur ;
- **l'accompagnement sur mesure des entreprises diagnostiquées : proposition de plan d'actions concrets, mise en relation avec les institutionnels économiques ou offreurs de solution** les mieux à même de répondre à leurs besoins, organisation d'actions ciblées en lien avec l'écosystème, propositions de **solutions de financement** (Appel à Manifestation d'Intérêt Industrie du futur, etc.) ;
- **le développement d'un business act pour organiser et coordonner** les actions de l'écosystème IDF à des fins d'efficacité, de cohérence et de lisibilité pour les entreprises, **autour du leadership régional** et pour **identifier et valoriser les offreurs de solutions** du Grand Est et les mettre en relation avec les entreprises ;
- **l'accompagnement d'entreprises « offreurs de solutions » à la Foire de Hanovre 2019**, à l'instar de ce qui a été réalisé à l'occasion de l'édition 2018 avec 12 entreprises.
- **l'organisation de la 3ème édition du Salon régional « Industries du Futur »** au Parc Expo de Mulhouse ;
- **le développement de la communauté des diagnostiqués** : au-delà des accompagnements personnalisés proposés par la Région à l'issue des diagnostics, les entreprises ont fait part de leur souhait de se réunir entre entreprises diagnostiquées pour partager leur expérience et leur démarche vers l'industrie du futur. Des rencontres sont régulièrement organisées ;
- **le développement de la communauté des leaders** constituée d'entreprises engagées dans la démarche industrie du futur, certaines étant déjà labellisées « vitrines » industries du futur par l'AIF. La communauté doit contribuer à faciliter la mise en relation et **l'échange de bonnes pratiques entre leaders**, et permettre la mise en place d'un mentorat entre leaders et entreprises désireuses de devenir industries du futur. Des rencontres en entreprise sont régulièrement organisées.

Le plan Régional « Ferme du Futur » s'inspire de la démarche « Industrie du Futur » initiée par la Région. Il s'agit de **soutenir la compétitivité des exploitations agricoles et viticoles** en renforçant leur performance, en développant l'agriculture et la viticulture connectées et en facilitant l'accès aux nouvelles solutions technologiques, organisationnelles, numériques, environnementales, etc. en lien avec la recherche, l'innovation et la formation.

Ce plan s'articule autour des axes suivants :

- **des diagnostics de performance** accompagnés de pistes de progrès afin d'accompagner les exploitations agricoles dans la transformation de leur modèle d'affaires, de leur organisation (gestion automatisée de l'exploitation), de leurs modes de production (agriculture, viticulture, élevage de précision) et de commercialisation, notamment par l'apport du numérique. La Région s'est donnée pour objectif d'accompagner en un an une centaine d'exploitations agricoles et viticoles sur l'ensemble du territoire ;
- **la mise en place d'une communauté d'exploitants « bêta testeurs »** : développement de la compétence test-essais, diffusion de bonnes pratiques dans le recours aux supports de systèmes, données agricoles et agro-économiques, objets connectés, matériaux, machines et smart agroéquipements, développement de start-ups, etc. ;
- **la participation à des salons stratégiques**, de type Salon Agritechnica à Hanovre.

Sur le plan immobilier, la recherche et l'innovation donneront lieu en 2019 à divers projets : livraison du nouveau CRT FEERIX (implantation d'une station d'ionisation mixte à vocation de recherche et développement) dont les locaux sont propriété de la Région, livraison du Centre de Recherche en Biomédecine de Strasbourg et du CRITT Matériaux Holo 3, poursuite du dossier d'extension du CRT Irepa Laser, soutien au projet de nouveaux locaux pour l'IRCAD, solde de l'opération relative à la « Nef des Sciences » conduite en maîtrise d'ouvrage régionale.

1-5 Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, en complément des Pactes Grandes Ecoles et Ingénieurs, la Région lancera une **politique de soutien aux formations professionnalisantes universitaires** afin de répondre aux besoins des entreprises en matière de qualification et d'assurer l'élévation des niveaux de compétences.

Les principales actions immobilières 2019 dans le domaine de l'enseignement supérieur concernent la poursuite de projets en cours. Ceux-ci ont trait à la valorisation des filières universitaires et des écoles d'ingénieur et à l'amélioration des conditions de la vie étudiante sur les campus universitaires, à partir de la déclinaison des opérations suivantes :

Projets pilotés par la Région, maître d'ouvrage (liste non exhaustive) :

Livraison de l'ESPE de Colmar et de la seconde tranche de travaux de l'EMS-PEGE à Strasbourg, poursuite des 6 opérations du projet immobilier « Campus 3.0 » de l'Université de Reims Champagne-Ardenne à Reims (travaux du siège, études et consultation des travaux pour le Pôle santé-odontologie, études pour les projets de Pôle agro-ressources bio-économie, extension de l'Ecole d'ingénieurs, transfert du STAPS et enseignement mutualisé sur le campus Croix Rouge, création d'un bâtiment à ressources mutualisées sur le campus Moulin de la Housse), engagement des travaux de reconstruction du hall technique et réhabilitation énergétique du bâtiment Génie Civil de l'IUT Schuman, engagement opérationnel de l'ESPE Meinau de Strasbourg sous réserve de la mobilisation des crédits d'Etat ;

Projets subventionnés par la Région (liste non exhaustive) :

Livraison du PAPS-PCPI à Strasbourg, 1^{ère} étape de travaux à l'INSA à Strasbourg, solde du projet Biologie-Santé à Nancy, travaux pour l'installation de l'ESTP à Troyes et la création d'un campus unique à Châlons en Champagne, livraison du Campus étudiant de Charleville-Mézières (Moulin le Blanc).

2- La culture et les activités créatives au cœur de la stratégie de développement, d'innovation et d'attractivité du Grand Est

2019 verra les différents chantiers prioritaires régionaux engagés depuis 2016 dans le domaine culturel prendre leur pleine mesure.

Dans le domaine du **spectacle vivant et des arts plastiques**, il s'agit en premier lieu de la **structuration des réseaux** des musiques actuelles, des arts plastiques, des festivals, des lieux de diffusion labélisés des arts de la scène.

La Région soutiendra les équipes artistiques dans le travail d'investissement créatif qu'elles engagent au quotidien pour assurer la pérennité de leurs projets et la qualité de la diffusion de leurs œuvres. La politique régionale d'accompagnement sera ainsi poursuivie pour leur permettre d'être présentes sur les plateformes de diffusion, aussi bien à Avignon qu'à l'international (Kulturborse Freiburg) et dans les Festivals de musiques actuelles (Hambourg, MaMa, Transmusicales de Rennes).

Dans le domaine des **arts visuels**, la **mission photographique Grand Est** connaîtra ses premières réalisations. L'autonomisation du Frac Alsace permettra la mise en œuvre de l'action coordonnée des trois FRACS pour accroître leur rayonnement et l'efficacité de leurs actions. La présence des réseaux sera assurée sur les salons, tels le Salon du design ou ST-ART à Strasbourg.

S'agissant des industries créatives, du cinéma, de l'audiovisuel du livre et du numérique, la Région poursuivra son action dans la droite ligne des principes dont elle s'est dotée depuis 2016.

En matière de **politique cinématographique**, les moyens prévus en investissement continueront d'augmenter pour **renforcer l'accueil de tournages et le développement de la filière régionale**. L'intégration de la filière cinéma-audiovisuelle connaîtra un nouveau développement avec la mise en œuvre du plan stratégique défini suite à l'étude du cabinet Hexacom. Le réseau des collectivités Plato pour l'accueil des tournages permettra de déployer une action concertée de l'ensemble des collectivités pour attirer davantage de tournages dans le Grand Est. La région sera ainsi présente sur les différents marchés que sont les Festivals de Clermont –Ferrand, de Cannes, d'Annecy, de la Rochelle, de Berlin.

Dans le domaine du livre, le contrat de filière avec le Centre national du Livre et le Ministère de la Culture, signé fin 2018, et les résultats de l'étude menée sur le sujet permettront de **parachever la structuration de la filière à l'échelle du Grand Est**. Le Prix du Livre Grand Est ou encore la Quinzaine des libraires constitueront des moments forts pour la valorisation d'une chaîne du livre particulièrement fragilisée par les mutations technologiques. La Région permettra la présence des acteurs concernés à la Foire du Livre de Francfort, aux Salons de Bruxelles, de Paris et aux Salons régionaux de Nancy, Troyes et Colmar.

L'Agence culturelle Grand Est, déployée à l'échelle Grand Est, accompagnera l'ensemble des structures du spectacle vivant et du cinéma. Des liens seront établis entre le tiers lieu TCRM Blida et les acteurs du spectacle vivant de manière à faire émerger un lieu de travail pour les compagnies autour des enjeux du numérique dans le spectacle vivant. Un plan d'investissement sera également mis en place pour **favoriser la montée en gamme et l'harmonisation de l'offre régionale de services** (parcs de matériels sur l'ensemble du Grand Est). Le Bureau d'accueil des tournages poursuivra sur sa dynamique pour accroître le nombre de journées de tournages sur le territoire.

Le soutien à la fréquentation par les jeunes des lieux de spectacle vivant, des cinémas Art et Essai et des librairies indépendantes sera assumé au travers du **volet culture de la carte Jeun'est**.

Dans le domaine de **l'inventaire et du patrimoine culturel**, la Région poursuivra son travail de recherche pour renforcer la bonne connaissance du patrimoine en Grand Est. Elle le fera en nouant systématiquement des partenariats avec les structures relais, tout en assurant le contrôle scientifique des travaux. Les engagements pris pour la **modernisation et la restructuration des grands musées** de la région (Nancy, Reims, Strasbourg, Troyes, etc.) seront tenus. La valorisation de ce patrimoine, source d'attractivité, sera assurée. Enfin, une expertise particulière sera développée quant aux problématiques propres de l'architecture. Le Comité d'histoire régionale poursuivra son action sur l'ensemble du territoire régional, en se fondant sur le maillage des Maisons de la Région.

Les efforts engagés seront poursuivis s'agissant de la **transmission des savoirs des langues et de la mémoire**.

Faire du Grand Est la première région multilingue de France nécessitera des engagements complémentaires. L'élargissement de l'enseignement bilingue à l'échelle du Grand Est exigera une coopération active avec l'Education nationale. La valorisation des dialectes régionaux fédèrera à travers toute la région l'ensemble des acteurs qui travaillent à la connaissance et à la diffusion de ces **richesses linguistiques** afin d'en faire bénéficier l'ensemble de nos concitoyens.

Les engagements que nous impose **le devoir de mémoire** seront tenus : la Région continuera de soutenir les initiatives diverses qui entretiennent le souvenir des sacrifices qui ont marqué l'histoire de notre territoire.

Par ailleurs, la politique culturelle de la Région s'attache à **déployer une action transversale aux différents domaines artistiques et culturels**. L'action à l'international, l'action culturelle territoriale, l'éducation artistique et culturelle, la formation des acteurs sont autant de champs d'intervention qui touchent aux différentes disciplines artistiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil consultatif de la culture travaille depuis 18 mois en ateliers transversaux sur ces différents chantiers, avec des conclusions attendues au premier semestre 2019.

L'action de la Région à l'international sera poursuivie en coordination avec l'Institut français pour permettre la diffusion des équipes artistiques du Grand Est. Un dossier sera déposé afin d'obtenir des financements européens de manière à **permettre l'accès des structures culturelles aux marchés nationaux et internationaux**. De même, l'effort engagé pour **amplifier les actions transfrontalières sera poursuivi**.

En matière d'éducation artistique et culturelle, des résidences longues dans les lycées seront instaurées afin de **permettre une présence artistique durable et pluriannuelle auprès des jeunes dans tous les territoires**.

Enfin, sur le plan de l'action territoriale culturelle, la péniche Grand Est reprendra son itinérance au cours du printemps et de l'été 2019 pour diffuser l'action régionale et le meilleur de l'offre culturelle dans les territoires ruraux. La contractualisation sera poursuivie avec l'Etat et les territoires volontaires au travers de conventions de développement culturel. Des résidences artistiques de niveau international seront implantées dans les villes moyennes, comme Lunéville par exemple.

3- Le Grand Est, une destination touristique d'excellence

2019 sera la **première année pleine de mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT)**, qui définit la stratégie régionale en matière de tourisme pour les cinq prochaines années. Ce schéma constitue **un véritable plan de croissance** autour des cinq destinations composantes du Grand Est - l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, l'Ardenne et les Vosges -, et de thématiques signatures du Grand Est - tourisme de nature, de mémoire, œnotourisme, thermalisme et bien-être, tourisme culturel/patrimonial, itinérance.

Grâce à cet outil, la Région renforce et développe **un tourisme expérientiel et créatif**.

Le SRDT et les nouveaux dispositifs régionaux qui en découlent répondront aux défis de **l'attractivité, de l'excellence et de la proximité**, et mettront en exergue une filière qui, avec 64 millions de nuitées enregistrées en 2016, représente en Grand-Est environ 80 000 emplois, soit 4% environ de l'emploi régional total.

La Région poursuivra son accompagnement en faveur des **actions écotouristiques**. Elle valorisera les projets les plus ambitieux, en lien avec les Parcs Naturels Régionaux.

La promotion en France et à l'international des destinations composantes du Grand Est sera assurée par un **soutien à l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est**, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2019 des Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et de la partie « Tourisme » de l'Agence d'Attractivité d'Alsace. Cette nouvelle structure sera notamment chargée de coordonner les Pactes de destination et d'intégrer les missions précédemment dévolues à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI).

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera aussi par un **soutien à des structures touristiques majeures** - Ecomusée, Parc du Petit Prince, Lac du Der, etc. -, **et à des évènementiels d'envergure régionale**

Le renforcement de l'attractivité économique et touristique de l'Aérodrome de **Chambley** (en perspective de la 16^{ème} édition du Mondial Air Ballons en 2019) et du **Lac de Madine** sera poursuivi en se fondant sur les conclusions des études stratégiques menées en 2017.

Pour développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, **un effort significatif sera fait en direction des thématiques signatures du Grand Est**, notamment le thermalisme avec les projets du Grand Nancy Thermal et de Bourbonne-les-Bains, l'itinérance et le tourisme de mémoire.

Marquée par l'ambition de renforcer l'attractivité du Grand-Est, la politique touristique de la Région encouragera également l'excellence et le haut-niveau de qualité de l'hôtellerie et de l'hébergement de plein air, associatif, et insolite.

4- Affirmer le Grand Est, région européenne de référence en France

4-1 Coopération transfrontalière, internationale et affaires européennes

La coopération transfrontalière est marquée par l'intervention de la Région dans le financement des structures et dispositifs de coopération qui offrent un cadre d'échanges et de négociation structuré avec les régions voisines belges, luxembourgeoises, allemandes et suisses et au sein desquelles elle tient une place importante.

Cette coopération institutionnelle et technique s'incarne également dans le soutien aux instances partenariales - Sommet de la Grande Région, Conseil Rhénan -, dont la Région assurera la présidence en 2019. Ces instances permettent d'identifier et de traiter les problématiques transfrontalières et d'initier des projets communs pouvant bénéficier de financements au titre des programmes INTERREG des trois espaces de coopération : Grande Région, Rhin Supérieur, et France Wallonie Vlaanderen.

La Région est également très impliquée dans le financement des structures transfrontalières qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, des jeunes, des travailleurs, des demandeurs d'emploi : Infobest, Euro-Institut, Centre Européen de la Consommation, CRD-Eures Grand Est.

La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale se décline autour des coopérations que la Région a retenues dans le cadre des nouvelles orientations de sa politique de coopération internationale : **coopérations d'attractivité en Europe et plus largement à l'international**. Ce volet sera amené à se développer en 2019.

Elle se décline aussi dans la **coopération avec des régions du Sud**, principalement en Afrique, et illustre l'engagement de la Région dans la politique de développement. Un engagement qui se traduit par un soutien à « Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement - GESCOD », opérateur régional, ainsi que par les actions menées dans les régions partenaires.

Dans le cadre de sa politique de solidarité internationale et de mise en réseaux des acteurs régionaux, la Région apporte un soutien en particulier au monde associatif et à la société civile, au travers d'appels à projets annuels et d'un dispositif dédié à l'aide d'urgence humanitaire.

Dans le domaine des affaires européennes, il convient de mentionner en premier lieu le **Bureau Europe Grand Est de Bruxelles**, dont la Région est le principal financeur, et pour lequel 2019 verra la mise en œuvre des recommandations de l'audit réalisé en 2018.

Doivent être également mentionnés : l'aide apportée aux structures qui participent à l'information sur l'Europe dans toute la région, notamment les Centres d'Information Europe Direct, le volet spécifique lié à la défense du statut de Strasbourg, Capitale Européenne, dans le Contrat Triennal du même nom, ainsi que le soutien au Forum Mondial de la Démocratie.

Par ailleurs, **la Région s'investit dans les projets européens** par un cofinancement qui constitue un « amorçage » et un soutien au montage de projets, **apportant ainsi un effet levier aux opérateurs régionaux** souhaitant accéder aux financements de programmes sectoriels tels qu'ERASMUS, Horizon 2020 ou LIFE.

La Région est autorité de gestion de programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Ce rôle induit des coûts qui sont individualisés, notamment parce qu'ils appellent un cofinancement européen. Ces dépenses, pour un montant de 811 000 € de crédits de fonctionnement et 6 000 € de crédits d'investissement, correspondent à la contribution aux secrétariats communs gérant les programmes INTERREG, ainsi qu'aux dépenses d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des systèmes d'information pour le FEDER, le FSE et le FEADER.

4-2 Fonds européens

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER, du FSE et du programme INTERREG V Rhin Supérieur par le budget régional, ce qui n'est pas le cas des programmes INTERREG et du FEADER. Pour ce dernier, le paiement est assuré par l'Agence de Services et de Paiement.

Le budget régional comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne.

Les prévisions de dépenses et de recettes pour les programmes FEDER, INTERREG V Rhin Supérieur représentent quelques 28 M€ en crédits de fonctionnement et un peu plus de 68 M€ en crédits d'investissement.

5- Assurer la compétitivité des filières agricole, viticole et forêt-bois face aux défis d'aujourd'hui et de demain

L'agriculture, la viticulture et la forêt, véritables fleurons du Grand Est, constituent aussi de véritables creusets d'emplois et d'innovations à la croisée des stratégies de filières et de territoires.

La Région est consciente de l'importance et des perspectives de développement de ces secteurs. Elle est soucieuse de **la vision équilibrée de la transition à trouver pour répondre aux différents grands enjeux : alimentaires, préservation des ressources environnementales, changement climatique.**

Aussi en a-t-elle fait une priorité de son action politique. Le cadre de la politique régionale a ainsi été fixé autour de **4 priorités transversales**, visant à exploiter les nouvelles opportunités de création de valeur :

- la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur de la production à la transformation ;
- les débouchés et les marchés ;
- le développement et le progrès par l'innovation ;
- le renouvellement des générations et l'installation des jeunes.

2017 et 2018 ont permis de déployer de nombreux dispositifs dans le champ de l'installation, de la compétitivité des exploitations, de la promotion des productions régionales, de l'expérimentation, de la sylviculture et de l'accompagnement des équipements dans les entreprises de la première transformation en agroalimentaire, et dans le secteur du bois.

La gouvernance dédiée à ces politiques publiques menées par la Région a été installée conjointement avec l'Etat, dans un format qui associe les acteurs économiques de l'ensemble des secteurs. Est ainsi affirmée la **volonté de construire la stratégie agricole, viticole et forestière du Grand Est dans un climat de concertation et de coordination avec les représentants professionnels.**

La Région a décliné ses orientations dans le cadre de **contrats avec les filières régionales**. Des commissions par filière ont travaillé avec les professionnels à l'élaboration de politiques dédiées par filière et adaptées par territoire, dont la politique spécifique montagne. Plusieurs filières ont connu en 2018 une année pleine en termes de déclinaison des plans d'actions, qu'il s'agisse de l'élevage, de la forêt et du bois, des fruits et légumes ou de l'horticulture. Les partenariats font désormais vivre ces contrats pour qu'ils soient des outils adaptés aux besoins des filières. Les travaux avec les filières des grandes cultures et de la viticulture devraient se finaliser courant 2019.

Pour répondre à l'enjeu du développement des circuits et des marchés régionaux, la Région a engagé des réflexions en co-organisant, avec la Chambre régionale d'agriculture, les premières Assises des filières alimentaires. Plus de 800 participants ont formulé des propositions pour répondre à l'ambition de la Région, qui est **d'augmenter la part de marché des produits agricoles et alimentaires régionaux en Grand Est**. Des déclinaisons concrètes se trouvent déjà dans les contrats avec les filières, notamment pour développer les productions. Un plan d'actions ciblé de la Région est défini avec les premières réalisations opérationnelles qui émergent, telles que l'organisation de « Passion de nos terroirs », premier rendez-vous d'affaires des professionnels des circuits et produits alimentaires dans le Grand Est. De même, la Région s'engagera en 2019 dans une action volontariste et concrète, en vue **d'atteindre l'objectif national de 50% de produits locaux dans la restauration collective d'ici 2022**.

Véritables sources de développement endogène du territoire, les projets de création ou de développement d'unités agro-alimentaires, y compris les unités d'abattage, feront l'objet d'une attention particulière. La Région accompagnera les projets d'investissement du secteur agro-alimentaire avec toutes ses spécificités.

La priorité donnée à l'innovation s'est traduite par des programmes pour l'expérimentation de techniques novatrices de production au sein des différentes filières. Pour aller plus loin, dans le cadre du SRDEII, 2019 verra la **montée en puissance de l'ambition « Ferme du futur »**, avec des diagnostics proposés à une communauté leader d'exploitations qui souhaitent s'engager vers la multi performance des systèmes.

Enfin, la feuille de route établie par les acteurs des vignobles du Grand Est va se déployer pour **permettre au monde viti-vinicole régional de répondre aux enjeux de compétitivité et de développement durable, dans un contexte de changement climatique**.

L'agriculture biologique poursuit sa croissance en Grand Est avec une réelle dynamique des nouvelles surfaces en conversion. Les enveloppes de l'Etat étant insuffisantes, la Région demeure engagée pour compléter le FEADER et ainsi ne pas stopper les agriculteurs qui font ce choix.

Sur le plan conjoncturel, **l'agriculture reste confrontée à une crise sans précédent** dans de nombreux territoires, après une récolte 2016 catastrophique, des résultats hétérogènes en 2017, des prix qui restent faibles et des épisodes climatiques difficiles entre gel et sécheresse en 2018, ce que confirme la fragilisation des nombreuses exploitations, en particulier les exploitations d'élevage, exposées à un fort risque de décapitalisation du cheptel. La Région poursuivra son engagement dans les cellules REAGIR, accompagnera les exploitations en difficulté par l'intermédiaire des audits stratégiques et assurera des soutiens ponctuels face aux difficultés de trésorerie. En parallèle, une analyse du potentiel régional en matière de gestion de l'eau et de l'irrigation sera menée pour définir une intervention plus structurante pour les exploitations.

Reconnue comme **l'une des filières d'avenir majeures du Grand Est, la filière forêt-bois** est un modèle d'économie durable créant de la valeur, de son amont forestier jusqu'à l'aval industriel. Le contrat de filière vise à renforcer sa compétitivité, conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts. Il engage la Région et l'interprofession régionale de la forêt et du bois sur les axes suivants :

- la structuration de la filière au travers d'une interprofession forte ;
- la gestion durable de la ressource, y compris l'amélioration de l'équilibre sylvo-cynégétique, l'optimisation de sa mobilisation et la sécurisation des approvisionnements des entreprises ;
- le renforcement de la compétitivité des acteurs de la filière ;
- le développement des marchés du bois, la valeur ajoutée des débouchés.

La Région s'engage, aux côtés des acteurs professionnels, dans une démarche de redynamisation de la filière peupliers, afin de garantir la ressource pour une industrie régionale en développement.

Elle est à l'initiative à moyen et long terme pour préparer l'avenir et porte l'**ambition d'accélérer la transition sur tous les territoires pour les filières agricoles, viticoles et forestières**. Après un travail prospectif d'une année pour se préparer aux conséquences du changement climatique à travers la démarche Climagri, l'enjeu est désormais de mettre en œuvre des plans d'actions pour adapter l'agriculture, la viticulture et la forêt aux conditions du futur.

2019 sera une année déterminante dans la construction de la future Politique agricole commune. La Région porte une position partagée avec les régions frontalières pour mutualiser et assurer une mise en œuvre concertée des prochains outils de la PAC. Elle réaffirme la nécessaire prise en compte des territoires, de leurs spécificités et de leurs orientations stratégiques en faveur de l'installation des jeunes, de la compétitivité des exploitations, de l'innovation et du développement rural.

L'agriculture et la forêt sont des sources de biomasse renouvelables qui permettent au Grand Est de **s'inscrire parmi les leaders européens de la bioéconomie**. Une réflexion s'est engagée avec les partenaires, notamment au travers de filières type méthanisation, agro-matériaux, pouvant assurer la transition énergétique. La Région est en cours d'élaboration de la **stratégie régionale méthanisation** avec l'ambition de développer une véritable filière.

La Région assure la gestion décentralisée du **FEADER** pour lequel un montant de plus de 166 M€ est inscrit en dépenses et en recettes. Pour assurer la lisibilité des crédits FEADER, il a été décidé de les faire apparaître dès le budget primitif alors qu'ils étaient auparavant inscrits en décision modificative.

Pour l'ensemble des actions participant de la Priorité « Attractivité », le montant des orientations budgétaires 2019 est de l'ordre de 575 M€

PRIORITE « TERRITOIRES ET PROXIMITE »

La Région s'est largement affirmée en 2018 dans son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire avec l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ce Schéma, dont la vocation est de contribuer à « faire région », permet aussi de conjuguer les problématiques propres au développement des territoires avec les défis nouveaux et cruciaux de la transition énergétique et du changement climatique.

L'une des grandes responsabilités qui incombe à la Région est d'assurer la **cohésion territoriale de l'ensemble Grand Est**, en tenant compte de la singularité, des spécificités, des atouts et des besoins particuliers de chacun de ses territoires. Ce défi est majeur : **la cohésion territoriale conditionne largement la cohésion sociale**, qui tient très largement aux conditions et au cadre de vie de nos concitoyens là ils se trouvent sur le territoire.

Les interventions très volontaristes déployées par notre collectivité témoignent de notre souci de la cohésion territoriale et sociale en Grand Est. C'est ainsi, par exemple, le cas de nos initiatives dans le domaine de la santé ; c'est aussi le cas de la mesure récemment adoptée dans le domaine énergétique et qui permettra à la Région, par une aide à la conversion au bioéthanol, d'être au côté des citoyens qui ne bénéficient pas dans leur territoire de résidence de moyens de transports collectifs adaptés à leurs déplacements, et qui doivent donc faire usage de leur véhicule.

En ce qui la concerne plus particulièrement, la politique de cohésion du territoire en 2019 se traduira par **des partenariats structurants avec les métropoles et les grandes agglomérations et avec le réseau des villes moyennes**, tandis que seront établis en parallèle un conventionnement efficace avec les intercommunalités et des mécanismes simples d'accompagnement des projets des petites communes et de territoires ruraux, conformément à l'esprit du Pacte pour la Ruralité.

La Région aiguisera par ailleurs son « intelligence des territoires » en renforçant significativement la place et le rôle de ses agences territoriales, désormais appelées « **Maisons de la Région** » pour souligner qu'elles sont aussi un lieu d'accueil largement ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire.

1- Une dynamique de projets fédérateurs pour conforter la cohésion du territoire

Après le vote en 2017 d'une architecture globale d'intervention en faveur des territoires, 2018 a permis, sur la base des travaux d'élaboration du SRADDET, de renforcer l'intervention régionale au titre des investissements, pour :

- soutenir les projets d'envergure régionale des métropoles et grandes agglomérations (Strasbourg, Grand Nancy, Metz, Mulhouse et Reims),
- engager une démarche d'accompagnement spécifique visant in fine une contractualisation avec 37 villes moyennes, en articulation, pour les villes concernées, avec la démarche nationale « Action cœur de ville »,
- compléter l'intervention en faveur des 45 Espaces Urbains Structurants et de leurs 366 communes par un soutien aux projets spécifiques de niveau communal,
- élargir et conforter l'intervention en faveur des projets à 132 bourgs structurants en milieu rural,
- améliorer l'effet levier du soutien aux projets d'amélioration du cadre de vie et de création de nouveaux services aux habitants des 4 633 communes rurales par une augmentation significative des taux et plafonds d'aides, notamment à destination des communes les plus fragiles

Ces évolutions permettent de mieux **articuler les politiques d'équipement des territoires en prenant en considération leur maillage urbain et rural et de privilégier les investissements porteurs de plus-value territoriale** (attractivité, rayonnement, nouveaux services à la population,...). Elles ont également permis d'accroître significativement les taux d'intervention de la Région au bénéfice des communes les plus fragiles.

2019 sera la première année pleine de montée en charge de l'intervention globale en faveur des territoires, en complément et en appui des politiques sectorielles thématiques : transition écologique (Climaxion, eau, biodiversité), sport, culture, tourisme, mémoire, etc. Elle se matérialise par une capacité accrue d'intervention au titre des engagements sur ces programmes pour répondre aux sollicitations. Il s'agira notamment de finaliser la contractualisation avec l'ensemble des Villes moyennes sur la base de leur projet.

Le Pacte pour la Ruralité 2017-2021, qui traduit la stratégie régionale de valorisation des territoires ruraux, amplifie cette dynamique par la bonification d'un certain nombre de politiques sectorielles sur les territoires ruraux les plus fragiles et par des mesures spécifiques, dont le fonds d'initiatives rurales – FIR - mis en place pour soutenir l'expérimentation de démarches innovantes et qui a permis de soutenir deux premiers projets fin 2018.

L'étude socio-économique engagée fin 2017 au titre du Pacte pour la Ruralité à la maille des 149 EPCI du Grand Est a permis de tirer les enseignements et enjeux suivants :

- à l'échelle des territoires, les indicateurs pertinents du développement territorial sont :
 - ✓ la capacité à capter de la richesse (les revenus) plus que celle à en produire,
 - ✓ la façon dont ces revenus sont captés : productifs, résidentiels, sociaux, publics,
 - ✓ la capacité à redistribuer la richesse dans l'économie locale sous forme de dépenses de consommation de produits et de services ;
- une diversité et une complexité exceptionnelle des territoires qui doit conduire à un déploiement sur-mesure des politiques publiques ;
- l'absence de corrélation entre la taille des territoires et leur trajectoire de développement économique et sociale ;
- un niveau d'interdépendance territoriale toujours plus élevé, notamment entre territoires ruraux et urbains, qui conduit chaque échelon de collectivité à penser son développement en étroite interaction avec les autres échelons et ses voisins;
- des territoires marqués dans l'ensemble par un déficit d'attractivité ;
- des territoires marqués par un « effet local » le plus souvent négatif qui impose de faire de la mise en réseau des acteurs un enjeu de tout premier plan pour la construction d'«écosystèmes locaux » amortisseurs des crises.

Pour donner une suite concrète à ces conclusions, la Région a initié au premier trimestre 2018 une démarche expérimentale de formation-action associant élus et forces vives du territoire, visant la construction de projets basée sur l'analyse des moteurs de développement, avec 6 territoires représentatifs de problématiques identifiées (déficit de captation de revenus, faible coordination des acteurs, ...): Argonne, Cote des Bar, Moselle sud, territoires du Lac de Madine, vallées vosgiennes en Alsace centrale, PETR Brie et Champagne. Cette démarche trouvera son aboutissement en 2019 par **une contractualisation avec les territoires ayant finalisé leur projet autour des objectifs partagés avec la Région**. Une démarche similaire sera engagée avec de nouveaux territoires volontaires en 2019.

2019 sera également la **dernière année des travaux d'élaboration du SRADDET**. Après la délibération de l'assemblée plénière sur le projet de SRADDET avec toutes ses composantes notamment le plan régional de prévention et de gestion des déchets - PRPGD, celui-ci sera soumis pour avis à l'ensemble des Personnes publiques associées – PPA et à enquête publique

avant une adoption définitive par une dernière délibération en assemblée plénière, prévue fin 2019.

2- Affirmer l'exemplarité du Grand Est dans la transition écologique et énergétique

Notre collectivité assure ses pleines responsabilités pour affirmer l'exemplarité environnementale du Grand Est.

En matière de **transition écologique**, 2019 se caractérisera par des engagements confirmés qui conforteront l'intervention de la Région tout en l'adaptant aux besoins. Le partenariat noué en 2017 avec les trois Agences de l'eau (Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Corse-Méditerranée) oeuvrant sur le territoire accroîtra **l'effet levier de l'intervention régionale**.

En matière de **biodiversité**, les engagements en fonctionnement permettront la poursuite du **soutien aux Parcs naturels régionaux, aux conservatoires d'espaces naturels et aux 25 réserves naturelles régionales**. Le soutien aux structures d'éducation à l'environnement se poursuivra, notamment par un dispositif rénové qui deviendra pluriannuel, à destination du jeune public, afin de conforter dans la durée l'action des têtes de réseaux et des principales structures de terrain.

Installé fin 2018, **l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)**, qui associe l'ensemble des partenaires, permettra à l'intervention régionale de bénéficier de son expertise au titre de l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, sans création de structure nouvelle.

Cette intervention s'inscrit déjà dans les thématiques du Plan Biodiversité présenté en juillet dernier par le Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Seront à la fois assurés un **soutien régional à la restructuration ou à la création des Maisons de trois parcs naturels régionaux** (Ardennes, Vosges du Nord, Ballons des Vosges) et la poursuite, en cohérence avec les objectifs du futur SRADDET, la **restauration de la Trame Verte et Bleue**, et ce fort du succès des précédents appels à projets au titre desquels plus d'une cinquantaine de dossiers ont été soutenus en 2018 sur le territoire régional

Dans **le domaine de l'eau**, les engagements pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques permettront de poursuivre l'appui aux structures de gestion de bassin versant dans un contexte de **mise en œuvre de la Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)** et de prise de la compétence animation-concertation, conformément aux possibilités offertes par la loi NOTRe (établissement public territorial de bassin - EPTB, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE, etc.). Ils contribueront à la protection, à la source, de la qualité de l'eau potable, grâce au partenariat avec les FREDONs pour l'accompagnement sur le territoire régional des démarches « zéro pesticide, l'APRONA observatoire de la nappe rhénane.

Les crédits permettront, conformément aux engagements pris notamment au titre des Contrats de plan inondation Etat-Région (CPIER), d'apporter un cofinancement régional aux travaux majeurs de gestion des inondations sur les territoires et ouvrages - Meuse Amont, digues de Troyes, Contrexéville, Givet, ouvrages sur l'Aisne et la Chiers, etc. -, et au développement des usages économes de l'eau pour les projets lauréats de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Eau et Territoire » : Mulhouse diagonale, ouvrages VNF, Arc Mosellan, Syndicat de la Caner, etc. La mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'III (2014-2024) via le renforcement du réseau de digues d'Erstein, la restructuration et la production hydroélectrique au sein du barrage B2 à Colmar et à Muttersholtz, ainsi que plusieurs projets de restauration écologique de bras de l'III, sera poursuivie. Enfin, **le programme européen LIFE Grand Hamster, coordonné par la Région, s'achèvera en 2019.**

Au titre de la **transition énergétique**, 2019 s'articulera autour des priorités suivantes, en articulation avec les objectifs du futur SRADDET :

- **l'efficacité énergétique des bâtiments**, mise en œuvre principalement dans les opérations de rénovation portées par les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les copropriétés que l'intervention régionale permet de monter en qualité et en performance énergétique ;
- en complément de ces subventions aux maîtres d'ouvrages, la Région soutient, aux côtés de l'ADEME, les différents réseaux permettant de **mobiliser et d'accompagner les particuliers pour la rénovation de leurs logements**, enjeu majeur de la transition énergétique du territoire avec un objectif de rénover 40.000 logements par an d'ici 2050. Le travail des Conseillers Info Energie, des plateformes territoriales de rénovation et de la SEM Oktave créée en 2018 s'intègre dans une logique de mutualisation et de complémentarité matérialisée par des « Maisons de l'habitat » ;
- en matière de **développement des énergies renouvelables**, la Région complète les dispositifs nationaux existants, fonds chaleur et tarifs d'achat de l'électricité, en soutenant certains projets et filières ne pouvant émerger sans ce soutien régional complémentaire. Cette **intervention en faveur d'un mix énergétique** s'inscrit dans les objectifs du SRADDET pour une région à énergie positive et bas carbone, et vise en même temps un développement économique des filières régionales de fabrication et d'installation des matériels productifs nécessaires. Le projet de reconversion de Fessenheim « Green Est » offre un territoire d'expérimentation favorable à un recours massif aux énergies renouvelables, notamment photovoltaïque, y compris en autoconsommation, méthanisation et géothermie ;
- la **conversion de l'économie linéaire en économie circulaire**, qui permet de diminuer les impacts sur l'environnement et de limiter le prélèvement des ressources naturelles non renouvelables, nécessite une appropriation par tous les acteurs économiques. Le travail d'élaboration du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui sera approuvé en 2019**, a permis de définir un plan d'actions et d'orienter les interventions régionales permettant de convertir les outils industriels de tous types. En complément du travail partenarial déjà engagé avec l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un appel à projets conjoint permettant de soutenir des projets des entreprises et des collectivités, une nouvelle politique d'intervention sera proposée au titre du Budget 2019.

3- Une territorialisation renforcée au travers des Maisons de la Région

La territorialisation revêt un caractère éminemment stratégique pour la Région, qui renouvelle sa relation aux territoires au travers notamment de la mise en place d'une nouvelle forme de contractualisation transversale. Par ailleurs, ses partenaires et ses interlocuteurs attendent d'elle de la proximité, de l'accompagnement, de l'ingénierie, de l'aide au montage et à la conduite de projets.

En 2019, **les douze Maisons de la Région disposeront d'équipes renforcées et seront dotées de compétences et de missions nouvelles** pour répondre encore davantage et mieux, dans un esprit de subsidiarité, de réactivité et d'efficacité, aux besoins et attentes existants localement. Il s'agira notamment d'offrir à tous les territoires du Grand Est un bouquet de services techniques et le savoir faire d'équipes pluridisciplinaires.

Les Maisons de la Région constituent les portes d'entrée de la Région dans les territoires. Elles doivent donc être **garantes de l'articulation des politiques régionales et de la prise en compte des enjeux territoriaux dans leur mise en œuvre.**

Plus précisément, le dispositif de présence territoriale sera finalisé pour :

- garantir la proximité avec les usagers et les acteurs locaux dans un principe de subsidiarité : tout ce qui peut être fait au niveau des Maisons de la Région le sera ;
- conforter les procédures et clarifier la répartition des rôles entre les Maisons de la Région et les directions métiers ;
- adapter les politiques régionales aux contextes territoriaux en favorisant la transversalité et en développant l'agilité organisationnelle ;
- harmoniser les interventions dans les territoires par une activité coordonnée inscrite dans une démarche de projet.

4- Une politique de santé volontariste au service de la cohésion sociale

L'accès à la santé est une préoccupation qui concerne de plus en plus les collectivités, confrontées aux problématiques de démographie médicale (sous-effectif de médecins généralistes et spécialistes dans certains territoires), à la prise en charge du vieillissement de la population, à la nécessité de développer des environnements favorables à la santé, aux politiques de santé publique qui touchent directement les populations.

Dans ce contexte, et dans le cadre de ses responsabilités en matière d'aménagement et de développement des territoires, de cohésion territoriale et sociale, notre collectivité s'est dotée d'une Politique Santé particulièrement volontariste afin de mettre en œuvre et de soutenir des projets d'amélioration des services à la population (Maisons de santé pluri-professionnelles / télésanté, etc.), de coordination des acteurs de santé et de promotion de la santé, notamment auprès des jeunes et des personnes éloignées de l'offre de santé.

Cette politique est menée en cohérence et en synergie avec les autres interventions régionales - innovation, recherche, environnement, jeunesse, sport , formation –, ainsi qu'avec les acteurs santé de la région, notamment l'Agence régionale de la Santé et les Départements, afin de garantir une approche transversale et dynamique des questions de santé en Grand Est.

5- Faire du Grand Est la première région numérique de France

L'ambition numérique portée par la Région se traduit par le Plan Très Haut Débit par fibre optique. Les concessions pilotées par notre collectivité - Rosace pour le territoire alsacien et Losange pour les autres départements, hors Moselle - verront le déploiement de la fibre se poursuivre en 2019.

A titre d'illustration quant à la dynamique qui caractérise ce grand projet : 44 des 47 Nœuds de raccordement optique (NRO) ont d'ores et déjà été construits sur le territoire alsacien, et de même 60 des 263 prévus sur le territoire des autres départements.

L'arrivée du THD dans les zones périurbaine et rurales, jusque-là « oubliées » par les pouvoirs publics, contribue à la **transition numérique des territoires**, dans un esprit d'équité territoriale et dans le but de permettre aux territoires qui risquaient d'être victimes de la fracture numérique d'accroître leur compétitivité et leur attractivité.

L'arrivée de la fibre optique permet le déploiement de nouveaux usages numériques, dans le cadre d'initiatives publiques ou privées. C'est au titre du Pacte pour la Ruralité et des services accessoires aux DSP Rosace et Losange que **la Région accompagnera en 2019 les territoires pour le déploiement de ces nouveaux usages**, en lien avec ses priorités d'aménagement du territoire.

Un **appel à projets « Plateformes numériques en milieu rural »** engagé fin 2018 permettra de soutenir les premiers projets dès 2019.

Enfin, il convient de souligner que cet **investissement de plus de 1,8 milliard €** profite largement aux très nombreuses entreprises locales des travaux publics, d'ingénierie et à l'écosystème de la formation.

Pour l'ensemble des actions participant de la Priorité « Territoires et Proximité », le montant des orientations budgétaires 2019 est de plus de 200 M€

5. Ressources et Moyens : pour une administration performante et agile au service de l'action régionale

1- Ressources humaines : de nouvelles approches manageriales pour conforter et valoriser la communauté de travail Grand Est

La Région Grand Est compte près de 7400 agents, répartis au Siège à Strasbourg, dans les deux Hôtels de Région de Metz et Châlons-en-Champagne, dans les 12 Maisons de la Région présentes sur l'ensemble du territoire et dans les 255 établissements d'enseignement.

Grâce à l'engagement constant des agents régionaux depuis la fusion, le fonctionnement global de la collectivité est assuré au quotidien.

La notion de communauté de travail revêt une importance toute particulière. En lien avec la stratégie RH, **de nouvelles approches managériales** seront impulsées au sein de la collectivité, fondées sur la bienveillance et l'écoute dans le cadre d'une communauté de travail et de la mise en œuvre d'une école interne des managers.

2- Une organisation et des modalités d'action repensées pour une collectivité stratège

Il est aujourd'hui nécessaire d'envisager des ajustements dans l'organisation afin de finaliser la « Maison Grand Est ». Ceux-ci se mettront en place progressivement à compter du 1^{er} janvier 2019, autour des grands objectifs suivants :

- **Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité aux caractéristiques d'une grande Région**, avec notamment une meilleure transversalité dans le fonctionnement quotidien des services, la finalisation du dispositif de présence territoriale, déjà présenté plus haut, et l'intégration des enjeux de distance et la modernisation des processus de fonctionnement (visio-conférence, espaces de travail partagés, numérisation et dématérialisation des process) ;
- **Améliorer le pilotage global et la gestion des risques de la collectivité dans un nouveau contexte de contrainte budgétaire forte** (contractualisation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement avec l'Etat), ce qui implique le passage à une gestion financière pluriannuelle et la mise en œuvre de comités d'engagement en matière de marchés publics ; l'élaboration et la mise à jour de tableaux de bord de pilotage ainsi que la responsabilisation des directions dans la dépense publique ; la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la donnée et des risques et l'adoption d'un plan de reprise de l'activité.

3- Une administration 4.0

La Région s'est résolument engagée dans la transformation numérique et la modernisation de ses outils informatiques.

Elle s'est ainsi dotée d'un Livre Blanc sur la stratégie numérique à déployer dans notre région et au sein même de notre collectivité, avec l'objectif d'affirmer le Grand Est comme la première Smart Région de France.

Cette transformation du système d'information est indispensable dans un double contexte :

- la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité s'appuie de façon croissante sur le système d'information ;
- les technologies évoluent rapidement, modifiant les usages en profondeur ; leur intégration maîtrisée dans le système d'information est une opportunité à ne pas manquer.

3-1 Mettre le système d'information au service des politiques publiques

Toutes les interventions de la Région s'appuient sur des systèmes d'information, qu'il s'agisse de la délivrance des services au public (dépôt des demandes d'aides, etc.) ou de son fonctionnement interne. Il est dès lors indispensable de proposer de nouveaux services et de moderniser le système d'information.

En 2019, les principaux projets contribuant à ces objectifs sont :

a) développer les relations avec les usagers et les partenaires. Il est prévu notamment de :

- mettre en œuvre un extranet de dépôt des demandes d'aides. Il permettra aux demandeurs de suivre le traitement de leur dossier, du dépôt jusqu'à l'exécution financière ;
- poursuivre la modernisation du système d'information des transports scolaires par la mise en œuvre du paiement en ligne ;
- concevoir et déployer un nouveau site internet d'information auprès des acteurs socioéconomiques et politiques régionaux, et du grand public, sur l'activité du CESER ;
- mettre en place une nouvelle version d'un portail offrant des services aux jeunes de la région ;
- refondre les sites Internet de valorisation du patrimoine culturel, de manière à présenter une image dynamique des richesses historiques et patrimoniales du Grand Est et d'optimiser l'animation du réseau d'acteurs.

b) optimiser le fonctionnement interne en :

- généralisant les logiciels de gestion de courriers et du parapheur électronique à l'ensemble des directions et des Maisons de la Région ;
- déployant une solution de gestion des identités et des accès afin de sécuriser et simplifier l'accès au système d'information ;
- mettant en place une gestion électronique de documents (GED), nécessaire au partage et au stockage des documents (conventions, délibérations, etc.) et des pièces justificatives de paiement.

- **3-2 Anticiper l'évolution des technologies et des usages**

L'évolution des technologies et des usages doit être anticipée pour traiter les difficultés potentielles liées à l'obsolescence, mais aussi pour les utiliser comme catalyseur de la transformation du système d'information par les usages.

Pour atteindre ces objectifs, **la Région formalisera un schéma directeur** qui définira une infrastructure technique cible et l'environnement poste de travail du futur, tout en mettant en œuvre un système de management de la sécurité de l'information.

4- Opérations immobilières

2019 permettra de poursuivre le programme d'investissements de travaux d'aménagement et/ou de restructuration des locaux, de mise aux normes et d'accessibilité dans les Maisons de la Région et les immeubles de bureaux des trois Hôtels de Région. On rappelle notamment la poursuite des opérations relatives aux Maisons de la Région à Troyes, Charleville-Mézières et Epinal.

Le lancement du projet de nouveaux locaux pour la Maison de la Région à Saverne, l'engagement de la phase d'études pour l'augmentation de la qualité d'accueil du Siège de la Région à Strasbourg, le programme d'études puis de travaux aux Haras Nationaux de Rosières aux Salines et les aménagements nécessaires à l'accessibilité et au bon déroulement des séances dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région à Metz complètent les priorités 2019.

Pour l'ensemble des moyens, des ressources humaines et de la charge de la dette, le montant des orientations budgétaires 2019 est de 398 M€

Au total, le budget 2019 de la Région devrait s'afficher aux alentours de 3,1 milliards d'euros.

• • •

Je vous prie de bien vouloir en débattre.